

## NOS CADEAUX

### A LIRE DANS CE NUMERO ...

Le concours du mois . . . . . p. 2	Eugène Descamps
L'opinion des jeunes . . . . . p. 3	nous parle . . . . . p. 6
Celui qui a dit oui . . . . . p. 4	Une déclaration
La CSN et le séparatisme . . p. 5	inquiétante . . . . . p. 10

A W.S. KIRKPATRICK VOIR PAGE 4



A NOS LECTEURS



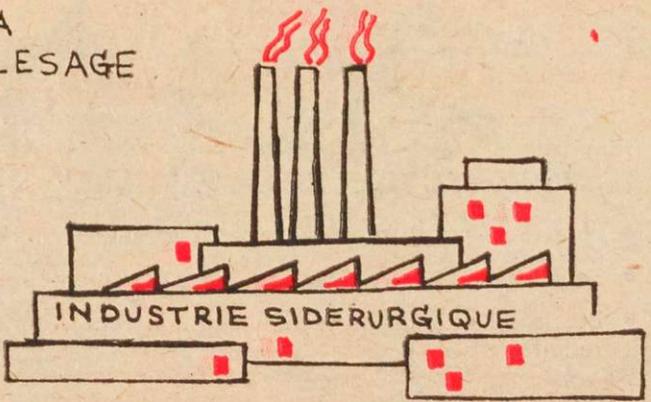
A YOO SAVVÉ KI



A BONA



A LESAGE



ALIN

## Message du président

Puisque la prochaine livraison du journal "Le Travail" ne vous parviendra que vers la fin de janvier, j'ai pensé vous offrir dès maintenant mes vœux pour la Nouvelle Année.

De quoi sera faite l'année 1962? Bien malin qui pourrait le dire dès aujourd'hui. La science marquera-t-elle de nouveaux progrès? Déjà, les savants ont accompli des prodiges tels que nos grands-pères se croiraient sur une autre planète s'il leur était possible de revenir sur terre pour en prendre connaissance. La puissance fantastique que la science moderne confère à l'homme d'aujourd'hui ne doit cependant pas nous faire oublier une autre caractéristique de notre époque: tous les hommes sont maintenant des voisins, les distances n'existant plus. Nous entrons dans une étape de la vie de l'humanité où la solidarité entre les hommes cesse d'être surtout un concept de morale sociale pour devenir la base même de notre survivance et de notre destin temporel. Puisse-tous nous utiliser cette année 1962 à mieux comprendre nos responsabilités de citoyens de l'âge atomique et cosmique.

Si à Tokio, à Londres ou à la Nouvelle-Delhi, des foules considérables manifestent leur inquiétude, c'est que le génie de l'homme a produit une arme si puissante que la sécurité de tous les peuples est gravement menacée. Au Canada, nous n'avons pas vécu l'expérience de la guerre, c'est peut-être ce qui explique que nous n'ayons pas encore beaucoup réagi devant le danger d'une guerre nucléaire. Mais les conflits mondiaux de 1914 et de 1939 sont des jeux d'enfants en comparaison des horreurs de la guerre nucléaire. Le peuple canadien devrait se lever en bloc pour signifier au gouvernement qu'il rejette carrément le suicide collectif qu'entraînerait sa participation à la course aux armes nucléaires. La CSN s'oppose non seulement à la fabrication d'ogives nucléaires par le gouvernement canadien mais aussi à leur utilisation par nos armées de même que leur entreposage sur notre territoire. Nous souhaitons que l'année 1962 nous apporte, non pas une autre scène loufoque comme l'exercice Tocsin-B, mais plutôt une prise de position claire et nette du Canada pour la réalisation de la paix dans le monde.

Au nom de la CSN et des 100,000 travail-

leurs qui la composent, je souhaite que le gouvernement canadien augmente son assistance aux peuples sous-développés. La paix ne saurait subsister là où règne l'injustice. Il est plus que temps pour les pays d'Occident d'admettre que leurs structures économico-sociales ne sont pas sans défaut. Avec l'égoïsme forcené qui a nom colonialisme, il faut liquider aussi les égoïsmes nationaux qui nous empêchent de réaliser l'urgence des besoins de certains peuples.

A l'heure de la bombe H et des fusées interplanétaires, tous les hommes doivent prendre conscience de leur égalité fondamentale et apprendre les devoirs de la fraternité. Ceux surtout qui se réclament du Christ devraient être à l'avant-garde des tentatives d'épanouissement et de promotion de l'homme, qu'il soit blanc, jaune ou noir.

La panique et la peur ne valent rien à personne. 1962, c'est l'heure du courage et de l'initiative, c'est l'heure d'une remise en question de nos positions traditionnelles. Je souhaite que le peuple canadien soit assez éveillé et assez généreux pour répondre à l'extraordinaire solidarité qui unit maintenant tous les humains. Nous pouvons d'ailleurs commencer par mettre de l'ordre dans notre propre maison. Depuis 1955, une partie importante de la population canadienne souffre cruellement d'une situation chronique de sous-emploi. Nous avons 700,000 chômeurs au pays au début de 1961. La situation ne s'annonce pas très reluisante cette année encore. Je souhaite cependant qu'en 1962, toutes les forces de la nation s'unissent pour donner le coup de barre qui nous permette de mettre fin à cette situation intolérable.

A tous les travailleurs canadiens, en particulier à ceux qui sont membres de l'un ou l'autre de nos syndicats affiliés, je souhaite une excellente année. Je leur souhaite en particulier d'avoir le courage et la persévérance nécessaires pour poursuivre la lutte en vue de bâtir un monde plus juste où l'écart sera moins grand entre une poignée de privilégiés et la masse du peuple, de même qu'entre les pays industrialisés et les nations sous-développées.

A tous les Canadiens, je souhaite une bonne et heureuse année.

Jean Marchand, président général de la Confédération des Syndicats Nationaux

# LE MOIS

## SUR DEUX COLONNES

**INNOVATION DANS LA CONSTRUCTION:** Pour la première fois, une compagnie de construction demande l'avis des ménagères au sujet des maisons qu'elle construit. Un comité de dix ménagères, cinq de langue française et cinq de langue anglaise, ont été choisies pour discuter de chaque détail des maisons qui seront construites à Chambly-Ouest par la Consolidated Building Corporation (Québec) Ltée.

**GENEVE:** Les responsables de l'économie de plusieurs pays ont appuyé un projet américain d'aide économique aux pays sous-développés, demandant aux membres du GATT d'ouvrir leurs marchés aux nations sous-développées et d'encourager la croissance de leurs industries.

**NEW YORK:** Un groupe de femmes, tant des Etats-Unis que de l'URSS, ont lancé un appel à la négociation pour l'interdiction des essais nucléaires, pour un accord sur le désarmement et pour l'admission de la Chine populaire aux Nations unies.

**FILLES ET GARÇONS:** Un professeur au département des sciences politiques de l'Université de Montréal a réclamé "une préparation égale des filles et garçons." Les membres des deux sexes devraient recevoir un enseignement identique dans une même école, selon ce professeur.

**ELISABETHVILLE:** Les combats ont recommencé à Elisabethville après que les ministres katangais furent revenus sur leurs promesses de supprimer un barrage sur la route reliant l'aéroport à la capitale katangaise.

**QUEBEC:** Les institutrices laïques seraient maintenant mieux formées que les instituteurs, selon une étude publiée dans "L'Enseignement". Elle souligne que les instituteurs laïcs qui ne comptaient dans leurs rangs, il y a dix ans, que 2,5 pour cent de non diplômés d'école normale en ont actuellement 9 pour cent.

**TELEVISION JAPONAISE:** Le Japon compte maintenant 59 stations commerciales de télévision, y compris quatre réseaux privés. Même si les journaux japonais gardent le plus gros des recettes publicitaires un récent relevé révèle que la télévision a dépassé la radio.

## L'OPINION PUBLIQUE ET LE SYNDICALISME

Dans les journaux des derniers jours de novembre, on a pu lire le compte rendu d'enquête Gallup sur l'opinion publique et le syndicalisme. Les deux questions posées étaient les suivantes:

"En général, êtes-vous pour ou contre les syndicats ouvriers?"

"Croyez-vous que les lois qui régissent les syndicats ouvriers soient ou non assez sévères?"

Il vaut la peine de relever ici les réponses qui ont été données à ces deux questions pour savoir ce que le public pense de l'organisation syndicale.

**Une institution respectée**

Le résultat de l'enquête nous révèle d'abord que les deux tiers de la population canadienne se sont prononcés en faveur du syndicalisme. 23 p. 100 ont dit qu'ils étaient contre et 11 p. 100 n'ont pas donné de réponse. Donc à peine un Canadien sur quatre s'oppose au mouvement syndical. C'est dire que les travailleurs organisés ont gagné la confiance générale par l'intérêt soutenu qu'ils ont porté à toutes les questions sociales, économiques et politiques. Le syndicalisme est devenu une institution respectée dans la société moderne et l'une des plus représentatives auprès d'un grand nombre d'organismes gouvernementaux.

**Les travailleurs manuels et les employés de bureau**

Les travailleurs manuels sont évidemment ceux qui sont les plus favorables au syndicalisme, dans la proportion de 73 p. 100.

Seulement 17 p. 100 sont opposés et 10 p. 100 n'ont pas d'opinion.

Les employés de bureau suivent de près: 69 p. 100 sont favorables, 18 p. 100 sont contre et 13 p. 100 sont indécis. Ceux-ci en effet sentent de plus en plus le besoin de joindre les rangs de tous les travailleurs organisés et de bénéficier des avantages de l'organisation professionnelle. Le syndicalisme devient ainsi non plus le mouvement des ouvriers seulement, mais de tous ceux qui partagent le statut de salariés, qu'ils soient des collets bleus ou des collets blancs.

**Les professionnels et les chefs d'entreprise**

Mais qui l'eût cru?

Les professionnels, les propriétaires et les chefs d'entreprise sont aussi sympathiques au mouvement syndical dans une proportion de 65 p. 100. 26 p. 100 sont contre et 9 p. 100 n'ont pas voulu répondre. Tous ces gens admettent donc aujourd'hui la nécessité du syndicalisme comme un élément important de stabilité dans la vie économique du pays. Cela ne les empêche évidemment pas de s'opposer à telle ou telle demande d'un syndicat en particulier ou à une législation ouvrière plus favorable. Et les agriculteurs?

Il fallait bien qu'un groupe se classe bon dernier dans cet éventail des opinions sur le syndicalisme: ce sont les agriculteurs qui ne se prononcent favorable-

## LES VEDETTES DU MOIS



Le secrétariat de la C.S.N. annonçait récemment la nomination de M. Louis Philippe Boily au poste de coordonnateur des activités régionales au sein de la Confédération en matière d'assistance sociale et de lutte contre le chômage. M. Boily compte de nombreuses années de service comme permanent syndical et comme officier, à divers paliers du mouvement.



Le Syndicat National Catholique des Employés de Maisons d'Education de Québec tenait récemment son assemblée annuelle. A cette occasion, M. Marc Ferland a été élu président du syndicat, pour succéder à M. Jean Baptiste Fournier, démissionnaire.



M. Jacques Archambault, conseiller technique à la C.S.N., particulièrement attaché à la Fédération des employés de Services, a été l'un des animateurs de La Chronique Syndicale. Cette série d'émissions télédiffusées prend fin avec la semaine de Noël. Il faut remercier la Fédération des Services de la précieuse collaboration qu'elle a apportée au succès de la série.

ment que dans la proportion de 44 p. 100, alors que 42 p. 100 se déclarent contre et que 14 p. 100 ne donnent pas de réponse.

Il faut cependant dire que les agriculteurs sont les plus éloignés du mouvement syndical, qu'ils n'entrent à peu près jamais en contact avec lui et que le seul aspect qu'ils en connaissent, c'est celui des grèves dont ils lisent les comptes rendus dans les journaux.

Fernand JOLICOEUR

## CONCOURS DU MOIS



1ère gagnante: Mme Roland Lacroix \$10.00  
2677, rue Dickson  
Montréal 5.

2ième gagnant: M. J.-Réel Desrosiers,  
C. P. 456, Montmagny, Qué.

Les fous crient au secours (Jean-Charles Pagé)  
L'encyclique "Mater et Magistra" (S. S. Jean XXIII)  
Un monde fou (150 caricatures de Berthio)  
En pleine forme (Alphonse Gagnon)  
Les doléances du Notaire Poupart (Carl Dubuc)  
offerts par les éditions du Jour

3ième gagnant: M. Eddy Burns,  
134 St-Jean-Baptiste,  
Donnacona.

Maman Jones

Regards neufs sur le cinéma

offerts par les éditions Ouvrières

### Concours T 8

1. Dans quelle recommandation parle-t-on du traitement des inspecteurs? No 1 —
2. Une recommandation concerne les décisions motivées. Quelle est-elle? No —
3. Combien le comité exécutif de la C.S.N. groupe-t-il de travailleurs répartis dans toutes les régions et dans toutes les industries? — 00,000 —
4. En quelle année une personne est-elle née si elle a eu 80 ans en 1961? —8—1 —
5. Quelle recommandation dit: "Que le rapport "confidentiel" de l'employeur, formule S-2, soit aboli?" No —1 —
6. Dans quelle édition du Financial Post annonce-t-on la victoire des compagnies de papier concernant le travail le dimanche?  
Edition du — — octobre —
7. Combien y a-t-il de périodes de cinq ans dans un siècle? — — —
8. De combien de pages était constitué le mémoire présenté par la Chambre de Commerce du Canada au premier ministre Diefenbaker et aux membres de son cabinet? 6— pages —
9. En quelle année fut signée l'armistice de la Première Grande Guerre? —91— —
10. De quel siècle est-il question dans un exemple de la pensée de ces messieurs de la Chambre de Commerce (chiffres arabes) 1—e siècle —
11. Combien de recommandations sont contenues dans le mémoire présenté au Ministre du Travail? —4 —

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE  
UNE MUTUELLE  
D'ASSURANCE-VIE  
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à:

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN  
QUEBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

## L'OPINION DES JEUNES



## Passons à l'action

Depuis quelques mois nous avons regardé ensemble, certains aspects des problèmes de la jeune travailleuse et de la travailleuse en général. Nous continuerons à voir tout ce qui nous intéresse à ce sujet, car nous n'avons pas tout dit, mais cela nous a tout de même permis de nous demander de quelle façon la travailleuse doit procéder pour guérir ses maux. Le Congrès de la CSN, en 1960, a justement adopté une résolution, qui à mon sens est un remède essentiel dont la femme syndiquée peut et doit se servir, il sera efficace dans la mesure où elle en usera.

### Prescription

En résumé, la prescription est la suivante: que les syndicats ayant un nombre suffisant de membres féminins, forment un Comité consultatif composé de quatre ou cinq femmes qui seraient le porte-parole de l'élément féminin auprès de l'Exécutif du syndicat. Le Comité du Rapport sur le travail féminin invitait aussi les syndicats comptant des femmes dans leurs rangs à élire au moins une femme dans le Comité de négociations.

Le rôle du Comité consultatif fut aussi défini, nous le verrons plus loin. Quelques syndicats ont déjà mis sur pied de tels comités, mais ils sont peu nombreux. Il serait bon que chaque syndicat examine sa situation et agisse en conséquence.

De plus, pour que cette résolution ne soit non seulement une proposition adoptée au Congrès et inscrite au procès-verbal, les femmes syndiquées devront demander la formation d'un Comité consultatif et être prêtes à accepter d'en faire partie.

### Un stimulant

En faisant partie de ce comité, elles auraient pour tâche de stimuler l'esprit syndical chez les travailleuses, à l'occasion des assemblées pour la préparation des contrats de travail. Faire une révision des besoins des syndiquées, les intéresser aux assemblées et les encourager à l'action.

De cette manière, le premier but de la Commission féminine de la CSN serait atteint et ainsi elle pourrait mettre à exécution d'autres projets qui lui tiennent à cœur afin que la femme prenne la place, non des autres mais celle qui lui revient, dans le mouvement.

C'est en participant à un tel comité que les femmes apprendront à connaître leurs problèmes, ceux de leurs compagnons de travail, à les comprendre et à prendre les positions qui s'imposent afin de collaborer à la promotion des ouvriers.

### Négociation

Le vœu du Congrès à l'effet qu'au moins une femme soit nommée sur le comité de négociation est aussi très important.

De même, c'est en participant aux négociations que l'on apprend, d'abord, ce qui peut et doit faire partie d'un contrat de travail. Avoir un minimum d'information sur la législation ouvrière est nécessaire et c'est à la table de négociation avec d'autres représentants que l'on apprend beaucoup de choses. Si on a le désir de faire davantage, la lecture nous aidera à compléter nos renseignements.

Je voudrais que les travailleuses soient persuadées qu'elles n'ont pas besoin de tout connaître pour commencer à participer aux négociations, mais aussi je voudrais qu'elles soient certaines d'apporter à ce stage important quelque chose d'essentiel et d'irremplaçable pour aider les membres féminins de leurs syndicats.

### Conclusions

Il appartient donc aux syndiquées de demander la formation d'un Comité consultatif féminin et qu'au moins une femme soit nommée dans le Comité de négociation. Bien entendu, pour que cela se réalise, elles doivent être prêtes à accepter ces charges. C'est le remède à leurs maux, un médicament bien agréable à avaler, puisque c'est stimulant d'aider les autres et de pouvoir parler d'autre chose que de chiffon et de mode.

Raymonde Lorrain

## Le chômage

L'on admet de plus en plus que le chômage, dans un pays aussi riche que le nôtre est un scandale et qu'il doit disparaître à tout jamais. Il est inadmissible que nous concédions comme normal, qu'à l'homme, soit soumis pour vivre, à la loi de l'offre et de la demande sur le marché du Travail. Ce n'est sûrement pas le respecter que de l'astreindre à subir les fluctuations d'une loi économique, sans égard pour les valeurs qu'il représente. Le système qui le ravale ainsi au rang d'une chose quelconque, doit nécessairement être transformé ou aboli. Nous ne devons plus accepter une situation aussi tragique comme devant faire partie de notre vie de travailleur.

Ce n'est pas parce que nous avons déjà eu du chômage, que nous devons juger cette gangrène nécessaire.

A d'autres de chanter les bienfaits du système économique dans lequel nous évoluons et qui accule à la misère des milliers de personnes.

### Rester froid!

Comme il est facile d'être froid et objectif devant la misère des autres et d'être à l'abri de leurs reproches, et d'avoir le sentiment profond que nous n'y sommes pour rien et que nous n'y pouvons rien.

Mais voilà, ce n'est pas aussi simple. Nous avons des responsabilités et nous ne pourrions pas toujours nous esquiver devant elles. Il est plus que temps que nous nous réveillions et que nous exigions de meilleures conditions.

On pourra toujours argumenter que notre classe ouvrière n'est pas instruite et que le chômage frappe surtout ceux chez qui l'instruction fait défaut.

Faut-il croire que la faute n'est imputable qu'à ceux-là? Et que les autres, ceux qui, de par leur fonction dans la société auraient pu alerter l'opinion publique comme on le fait maintenant sont purs de toutes taches?

On retorque "mieux vaut tard que jamais" et on continuera son petit bonhomme de chemin.

Ce qui est tragique dans tout ce problème, c'est que des hommes par inconscience, indifférence et insouciance ont laissé ces choses se gâter à ce point, que le chômage est devenu, semble-t-il insoluble. Et l'on essaie d'inculquer à la masse ces mensonges consistant à dire que ce phénomène est normal et qu'il n'y a rien à faire.

Mais enfin, il faudra bien faire quelque chose, c'est une situation qui ne peut durer et surtout que nous ne pouvons pas accepter nous autres travailleurs. Pensons seulement pour un instant à ceci; les milliers de sans emploi, qui actuellement se trouvent sur le marché du travail à cause de l'insuffisance de leur instruction seront-ils voués inexorablement au chômage, puisque d'une part l'industrie exige une plus grande connaissance professionnelle et d'autre part les nouvelles techniques de production ne seront pas de nature à leur fournir de nouveaux emplois.

### Il faut des réformes

Qu'est-ce à dire. Ces milliers de personnes seront dans l'impossibilité de vivre de leur travail? A-t-on pensé à toutes les conséquences d'une économie libre de toute orientation et de tout dirigisme? D'une économie qui regarde le profit comme unique but, sans se préoccuper de la personne?

Voilà ce que notre économie a semé et que les travailleurs récoltent.

Ce qu'il faut, ce sont des réformes.

Et il y a lieu de penser qu'elles prendront forme d'ici quelques années.

D'ici là, qu'en sera-t-il?

On aura peut-être à consulter des rapports d'enquêtes qui mèneront à une plus grande intelligence des problèmes, tel celui du chômage.

Et que dire de ce travail de la Conférence canadienne sur l'éducation, intitulée "La mise en valeur du potentiel étudiant" préparé par Messieurs Ed Sheffield et L. Beatti et qui concluent leur travail en affirmant que nous avons été négligents dans la conservation et la mise en valeur

de nos richesses humaines. Pourrions-nous jamais reprendre le temps perdu?

N'est-ce pas que le temps est venu d'exiger le maximum de nos hommes politiques.

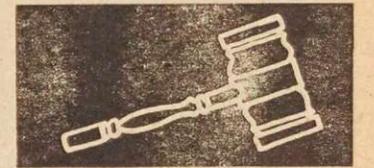
Et pour revenir à ce travail cité plus haut concernant les causes de l'abandon des études, ces experts en soulignent quatre, qui ne sont pas nouvelles, puisque la JOC en a fait part au public et aux gouvernants, depuis des années et qui sont:

1. Le manque d'orientation efficace
2. Le manque de motivation
3. Le manque d'avantages
4. Le manque de ressources financières.

Charles Henri



## CE QUE DIT



## LA LOI

Par Pierre Vadboncoeur

## Politesse pour politesse

La Chambre de commerce du Canada, dans le style détaché et britannique qu'elle affecte toujours, vient de nouveau de livrer à l'opinion publique une "Déclaration de principes" dans laquelle les millionnaires ont une fois de plus jugé bon de ramener sur le tapis leurs dangereuses rengaines: prohibition des clauses de sécurité syndicale; intervention du gouvernement pour imposer un vote à n'importe quel moment d'une grève, à la demande de l'employeur; prohibition des grèves de sympathie; restriction du piquetage au lieu même d'un conflit; limitation du piquetage aux seuls individus concernés dans le différend; appel des décisions de la Commission de Relations ouvrières et des conseils d'arbitrage sur tout point de droit; scrutin tenu dans les cas de reconnaissance syndicale même dans les cas où la Commission a constaté la majorité requise par la loi; interdiction des grèves visant à obtenir que l'employeur négocie, etc.

La Chambre représente avec décorum et distinction tout ce qu'il y a de mangeurs d'argent dans le pays, et d'ailleurs, les gros requins plutôt que les petits. La Chambre ne dit pas crûment qu'elle se propose de démolir la sécurité syndicale par des lois, ni qu'elle veut obtenir du législateur le moyen pour les patrons de s'immiscer dans la stratégie d'une grève pour tenter de casser les reins de la solidarité ouvrière à n'importe quel moment de faiblesse passagère du moral des grévistes. Non, elle met ça dans un langage aussi austère que juridique et elle affirme qu'elle parle au nom de l'"intérêt public". Ainsi le diable, jadis, effectuait-il ses apparitions sous la forme d'un seigneur bien poudré et strictement poli.

La Chambre ne dit pas davantage qu'elle veut isoler les travailleurs d'une entreprise, d'une usine ou d'un chantier dans un conflit, ni qu'elle veut faire mettre hors-la-loi la participation fraternelle des autres travailleurs d'une ville, d'une localité ou d'une province accourant à la rescousse des grévistes, mais elle dit que le piquetage doit être "fait par les employés de l'établissement où la grève ou le lock-out a lieu". C'est court, c'est propre, c'est net: un petit rien de rien du tout.

Depuis douze ans que je m'occupe de syndicalisme, j'ai assez vu d'agresseurs en habits d'aristocrates pour savoir à quoi m'en tenir sur le rôle que jouent la force, la violence et le mépris de l'homme dans le comportement de l'élite économique. Il n'y a qu'un langage possible avec la Chambre, comme avec tous les capitalistes: tenir l'agresseur en respect.

Imprimez votre affaire sur du papier de luxe et numérotez vos paragraphes, messieurs de la finance: selon la tradition séculaire des syndiqués, nous dialoguerons le tout en bloc!

Grande vente de ballons!

# La Chambre de Commerce du Canada: 100 ans en retard

## Un objectif: le profit

Le 23 novembre dernier, la Chambre de commerce du Canada présentait au premier ministre Diefenbaker et aux membres de son cabinet un mémoire de 95 pages traitant d'une grande variété de sujets. Certaines recommandations de la Chambre sont des opinions valables et qu'on ne peut écarter du revers de la main. Que penser, par exemple, de l'utilisation continentale des ressources énergétiques? Serait-il à l'avantage de la Canada et les Etats-Unis mettent en commun leurs ressources hydroélectriques? La question mérite d'être posée. La Chambre recommande par ailleurs d'accroître le développement de l'industrie manufacturière. Nous applaudissons évidemment à cette suggestion quoiqu'il faille regretter que les représentants des hommes d'affaires n'aient pas jugé opportun de faire des suggestions concrètes pour accélérer ce développement.

Si nous avons pensé offrir à M. Kirkpatrick, le président de la Chambre de commerce du Canada, une calèche symbolique, c'est que le mémoire de l'organisme qu'il représente voudrait, sur plus d'un point, que nous retournions 100 ans en arrière. Ce qui plus est, le conservatisme de la Chambre de commerce s'appuie, à l'occasion, sur la chasse aux sorcières. Certains paragraphes, certaines recommandations sont de véritables "ballons". D'ailleurs, dès le lendemain de la présentation de ce mémoire, le bureau confédéral de la CSN a émis une importante déclaration dont voici le texte:

"Nous n'avons pas encore en mains le texte intégral du mémoire présenté hier par la Chambre de commerce du Canada au gouvernement fédéral. Les comptes rendus des journaux suffisent cependant à démontrer que la Chambre de commerce n'est pas de son siècle. Les publicistes de la Chambre se sont réjouis du fait que le premier ministre ait consacré 2½ heures à écouter leurs recommandations. La CSN émet le vœu que M. Diefenbaker accordera la même attention aux objections d'un bon nombre d'organismes, dont la CSN, qui ne sont pas prêts à retourner un siècle en arrière.

La Chambre de commerce n'aura malheureusement étonné personne en manifestant une fois de plus son opposition à la liberté syndicale. Le peuple canadien aura bien du mal à comprendre que les hommes d'affaires, bailleurs de fonds et trésoriers traditionnels des partis politiques au Canada, nient aux petits salariés le droit d'appuyer le parti politique de son choix. Le mémoire de la Chambre s'attaque aussi au droit de piquetage. Nous nous réservons de commenter ce

chapitre lorsque nous aurons le texte du mémoire en mains. Pour aujourd'hui nous tenons à protester fermement contre la mesquinerie qu'affiche la Chambre de commerce du Canada en demandant que le gouvernement fédéral mette en pièces quelques entreprises gouvernementales telles que l'Office national du Film, la

que. Les travailleurs canadiens ont toujours admis que l'entreprise privée ait un rôle important à jouer dans la prospérité de notre pays. Par ailleurs, nous ne saurions accepter qu'un groupe d'intérêts réclame l'abolition d'entreprises de service public à une époque où tous les esprits avertis admettent qu'il faut au contraire renforcer le

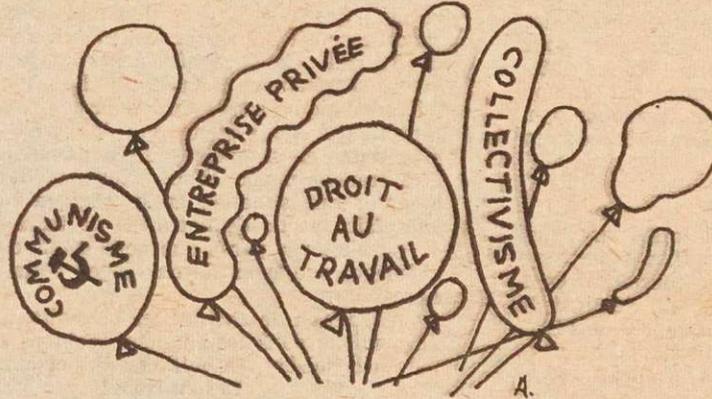
rel de notre population. Il en est de même, selon nous, pour l'Office national du Film. En plus de la raison d'équilibre que nous avons mentionnée plus haut, ces deux institutions doivent être maintenues et renforcées pour des motifs culturels. L'expérience des vingt dernières années nous démontre jusqu'à l'évidence que la recherche du profit n'a pas fait merveille dans le domaine de la radio et de la télévision."

## Un texte tragique:

Je me suis procuré le texte intégral du mémoire de la Chambre de commerce et je viens d'en terminer la lecture. Le Bureau confédéral de la CSN a certainement eu raison de réagir avec fermeté. Veut-on un autre exemple de la pensée XIXe siècle de ces messieurs de la Chambre? En voici un: "La Chambre croit que son premier souci est d'étayer le système de libre entreprise, et croit que dans les cadres de la liberté individuelle, certaines restrictions sont justifiées dans l'intérêt de l'ordre et de la justice. Toutefois, l'usage abusif de pouvoirs discrétionnaires par tous les gouvernements, souvent inspirés par des concepts collectivistes, sapent les initiatives individuelles et les énergies qui sont indispensables à l'épanouissement de l'entreprise privée."

Sur quels précédents la Chambre de commerce peut-elle s'appuyer pour dire que "l'usage abusif de pouvoirs discrétionnaires par les gouvernements, sou-

(Suite à la page 9)



Société Radio-Canada, l'Imprimerie de la reine etc. Les membres de la Chambre voudraient se partager les contrats que le gouvernement serait ainsi forcé d'octroyer à l'entreprise privée après avoir démolé des entreprises publiques créées dans un but de service plutôt que de profit. La CSN ne serait pas d'accord pour réclamer la socialisation intégrale de notre vie économi-

secteur public de notre économie afin d'assurer un juste équilibre des forces. Nous croyons sincèrement que la Chambre de commerce du Canada nuit à la cause qu'elle prétend servir en manifestant une telle étroitesse d'esprit. La CSN a déjà affirmé à plusieurs reprises qu'elle considère la Société Radio-Canada comme essentielle à l'épanouissement social et cultu-

# Celui qui a dit oui: le ministre du Travail

Le 14 novembre dernier, la Confédération des Syndicats nationaux et la Fédération des travailleurs du Québec présentaient un mémoire conjoint au ministre du Travail, l'honorable René Hamel ainsi qu'aux membres de la Commission des Accidents du Travail. Dans notre dernière livraison, nous avons déjà donné les grandes lignes des recommandations contenues dans ce mémoire et nous avons également souligné l'excellent accueil réservé aux représentants syndicaux par les autorités du Ministère du Travail et notamment, par l'honorable René Hamel. Tous ceux qui ont participé à cette rencontre en sont sortis avec la conviction que les autorités du Ministère et les membres de la Commission des Accidents du Travail avaient fait une étude sérieuse du volumineux mémoire dont les centrales syndicales leur avaient fait tenir des copies quelques jours à peine avant la date de l'entrevue. Inutile de dire que la CSN a fort apprécié l'attitude du gouvernement en cette matière.

Nous reproduisons ci-après le texte des recommandations qui ont été acceptées séance tenante par le ministre du Travail et qui, selon toute vraisemblance, devraient être très bientôt incorporées à la législation. Quant aux autres recommandations contenues dans le mémoire (au total - 54), on nous a assuré qu'elles seraient étudiées sérieusement. Dans les circonstances, nous avons tout lieu de croire en la sincérité de cet engagement.

## A. PRINCIPES FONDAMENTAUX:

Recommandation no 1 — 1— Que le législateur reconnaisse comme faisant partie de l'exercice du droit d'association, la représentation paritaire des travailleurs et des employeurs, dans

les cas d'élaboration, de refonte, de révision ou dans l'application de toute loi, de toute réglementation de prévention ou de réparation des accidents du travail.

2— Que les associations professionnelles les plus représentatives puissent recommander et

rappeler leurs représentants respectifs.

(Le ministre s'est engagé à étudier cette 2e partie de la recommandation.)

## B. LA PREVENTION

Recommandation no 8 — Que la Commission motive ses décisions.

Recommandation no 13 — Que la Commission accorde aux inspecteurs un traitement suffisant et des conditions de travail propres à attirer des hommes compétents et actifs.

Recommandation no 14 — 1— Que la Loi des accidents du travail rende obligatoire la formation de comités paritaires ouvriers-patronaux dans les entreprises occupant dix (10) employés et plus et que, là où existent des syndicats, la Loi reconnaisse à ces derniers, le droit de nommer les délégués des travailleurs au comité paritaire.

2— Que le comité de sécurité tienne une réunion au moins une fois par mois, précédée d'une inspection de l'entreprise, fasse enquête sur tous les accidents dans l'entreprise, consigne ses décisions dans un procès-verbal accessible en tout temps à l'inspecteur de la Commission de prévention et de réparation des accidents du travail.

Recommandation no 15 — Que le comité de sécurité à l'échelle de l'entreprise délègue au moins un (1) représentant syndical et



Le secrétaire général de la CSN, Monsieur Marcel Pepin, était le principal porte-parole de notre confédération lors de la présentation du mémoire conjoint CSN-FTQ au ministre du travail.

un (1) représentant patronal pour accompagner l'inspecteur dans les tournées d'inspection et lors des enquêtes à la suite d'accidents.

## C. DU TRAVAIL LEGER ET DU RETOUR AU TRAVAIL

Recommandation no 19 — Que la Loi soit amendée de manière à ce que l'employeur soit tenu

de rapporter tout accident, sans délai, c'est-à-dire au cours de la première journée ouvrable qui suit la journée au cours de laquelle s'est produit l'accident. (La loi prévoit-elle peut-être plutôt 48 heures.)

## D. DE LA RECLAMATION

Recommandation no 24 — La loi devrait exiger que la formule de réclamation et la rédaction des rapports sur l'accident soient rédigées dans la langue maternelle du travailleur, s'il s'agit du français ou de l'anglais. Dans les autres cas, le travailleur pourrait choisir entre le français et l'anglais.

Recommandation no 25 — Que la loi interdise formellement à l'employeur de faire signer en blanc par un travailleur, la formule S-1.

Recommandation no 26 — Que la loi prévoit que l'employeur soit tenu de remettre au travailleur copie de la formule qu'il a signée.

Recommandation no 28 — Que l'inscription suivante: "LA LOI ACCORDE A L'ACCIDENTE LE CHOIX DE SON MEDECIN" soit écrite sur la formule S-1 de manière à ce qu'il ne soit pas possible à l'accidenté de ne pas la voir.

Recommandation no 29 — Rapports médicaux soumis dans les

(Suite à la page 9)

# La C.S.N. et le SEPARATISME

“La CSN ne saurait se désintéresser de la vague de séparatisme qui déferle actuellement sur la province de Québec. A la faveur du climat de liberté que l'on a vu renaître en notre milieu après une longue période de peur et de stagnation, bien des ressentiments ont pu s'exprimer et des espoirs nouveaux sont nés. La CSN croit qu'un authentique sentiment de fierté et de dignité inspire ces espoirs et notamment, l'idéal séparatiste dont on ne saurait nier la popularité, surtout chez la jeune génération. Cependant, il nous semble qu'on ne s'est pas suffisamment posé la question de savoir si un Québec indépendant du reste du Canada serait nécessairement la terre d'élection de la justice sociale et du respect intégral des droits de l'homme et du citoyen.

La CSN est une centrale syndicale ouverte à tous les travailleurs canadiens, sans aucune discrimination. Notre mouvement est cependant conscient des justes réclamations des Canadiens français vis-à-vis de la majorité anglo-canadienne. Les malaises, les tensions et les incompréhensions se retrouvent, en effet, non seulement au plan de la société civile mais aussi au plan des organismes intermédiaires. Dans le monde du

travail, comme dans les autres classes de la société, la province de Québec est souvent incomprise des autres provinces à majorité canadienne-anglaise.

Nous savons aussi que les Canadiens français qui résident dans les autres provinces ont parfois beaucoup de peine à faire reconnaître les droits que l'histoire de notre pays, sinon la constitution, leur confère. Pourtant, il semble qu'il y ait danger, dans le contexte actuel, de croire que tous nos maux “dépendent des Anglais”. La société canadienne-française doit aussi admettre ses torts. Certes, pas plus que personne, les travailleurs de la province de Québec ne sont sans défaut. Pourtant, tout observateur objectif admettra que la classe ouvrière et singulièrement le syndicalisme de notre province, s'expriment d'une façon toute spéciale par l'intermédiaire de la CSN, ait travaillé de diverses façons à l'unité canadienne et au progrès social et économique de notre pays. Par ailleurs les travailleurs québécois reprochent à une certaine bourgeoisie canadienne-française, son nationalisme stérile, sa peur maladive de l'Etat et sa dévotion absolue envers l'entreprise privée. Nous voyons là des facteurs qui ont contribué à maintenir en notre milieu des inégalités sociales

## DECLARATION DU PRESIDENT I. MARCHAND

A l'occasion d'une récente émission de “CARREFOUR” sur le réseau français de la télévision canadienne, Monsieur Jean Marchand avait carrément indiqué que le mouvement ouvrier ne saurait prendre position vis-à-vis du mouvement séparatiste en se basant sur une optique nationaliste:

“Notre mission, dit-il, en tant que mouvement syndical, est de régler les problèmes d'ordre économique et social.” Au cours de la conversation, Monsieur Marchand devait indiquer que selon lui, il appartient aux propagandistes de la cession de prouver que cela apporterait aux travailleurs et à l'ensemble de la population des avantages économiques et sociaux.

Enchaînant avec cette déclaration du président général de la CSN, le Bureau Confédéral de notre mouvement adoptait, lors de sa dernière réunion, une importante déclaration dont on pourra lire le texte ci-contre.

inadmissibles (par exemple, en matière d'éducation) et à laisser subsister des problèmes économiques importants comme celui du chômage. Jusqu'à date nous n'avons pas utilisé pleinement la juridiction que la constitution canadienne confère aux provinces ni travaillé à obtenir les mesures qui protégeraient plus efficacement les droits des Canadiens français du Québec et des autres provinces, au triple point de vue: constitutionnel, économique et social.

La CSN croit que la population du Québec deviendra séparatiste le jour seulement où on nous fera la preuve que la sécession représenterait pour l'ensemble de la population, une assurance de progrès économique, social et culturel. Il ne suffit pas, en effet, de rechercher la promotion individuelle (économique et culturelle) d'une élite, il faut songer plutôt à l'ensemble de la population. Ce n'est pas un hasard que la CSN ait été à l'avant-garde de la campagne menée depuis plusieurs années dans la province pour assurer la gratuité de l'enseignement et faciliter à tous les citoyens le plein épanouissement de leurs talents et de leurs aptitudes.

La CSN enfin se réjouit du mouvement d'opinion qui existe

présentement dans notre milieu car elle le croit de nature à stimuler la réflexion et à développer le sens politique de la population.”

En plus d'émettre la déclaration dont on a pu lire le texte ci-haut, le Bureau Confédéral de la CSN a prié le comité exécutif de cette centrale syndicale, groupant plus de 100,000 travailleurs de la province répartis dans toutes les régions et dans toutes les industries, de faire une étude encore plus approfondie de la situation en vue de soumettre au prochain congrès de la CSN une prise de position précise quant aux objectifs politiques que la centrale devrait se fixer par rapport à la Confédération canadienne et au Gouvernement de la province de Québec. Commentant la portée de cette demande, le secrétaire général de la CSN a précisé qu'il s'agira, en somme, pour l'exécutif de la CSN, de soumettre à l'approbation du congrès, un projet de mise à date de la constitution canadienne, selon les besoins actuels du pays. Et Monsieur Pepin de s'ajouter: “C'est bien joli de se chamoier sur les intentions des Pères de la Confédération mais il serait plus sage de s'interroger sur les intentions actuelles du peuple du Québec et du Canada.”

## L'exercice Tocsin “B” et la psychose de guerre

Il n'est pas nécessaire d'être des stratèges professionnels pour juger de la puérilité de l'exercice Tocsin-B. Les données que nous possédons sur la puissance des armes nucléaires nous indiquent clairement que de tels exercices de sécurité ne sauraient en aucune façon atteindre les fins officielles que la propagande gouvernementale leur assigne. La seule façon véritable de protéger le peuple canadien contre les dangers d'une guerre nucléaire ce serait, pour le gouvernement du Canada, de refuser carrément l'entreposage d'ogives nucléaires sur notre sol ou l'utilisation de telles armes par les soldats canadiens, soit chez nous, soit à l'étranger. Nous craignons fort que l'exercice Toc-

sin-B ait eu pour véritable but de créer dans la population canadienne un sentiment de panique telle que l'opinion publique en vienne à accepter une éventuelle décision du gouvernement canadien d'équiper nos forces armées d'ogives nucléaires.

S'il ne s'agissait d'une matière aussi terriblement grave, nous considérerions peut-être comme une bonne blague la propagande que l'on fait en certains milieux en faveur d'abris contre les retombées radioactives. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de juger assez cynique une telle propagande dont le résultat maximum, en cas de guerre nucléaire, pourrait être de sauver la vie

à quelques privilégiés alors que la masse du peuple serait exterminée.

La CNS invite instamment les travailleurs et la population du Canada dans son ensemble à ne pas être dupe de telles mesures de propagande, qu'il s'agisse de la construction d'abris contre les retombées radioactives ou d'exercices de sécurité qui, eût égard au danger qui nous menace, assureraient une protection équivalente à un bouclier de papier devant l'épée d'un agresseur.

Le Bureau Confédéral de la CSN demande à tous les conseils centraux affiliés à notre Confédération de faire les pressions appropriées auprès de leur député fédéral afin que celui-ci se prononce carrément contre l'entreposage au Canada des armes nucléaires et contre la répétition de la mise en scène de l'exercice Tocsin-B.

## Fin de la grève chez Guilbault

“Pour la troisième fois la Compagnie Guilbault Transport aura réussi à faire échec au désir carrément exprimé de ses employés d'exercer un droit que nos lois reconnaissent à tous les citoyens, celui de se grouper dans un syndicat de bonne foi pour défendre leurs intérêts.” C'est en ces termes que le secrétaire général de la CSN, M.

Marcel Pepin, commentait aujourd'hui la fin de la grève chez Guilbault Transport.

M. Pepin a rappelé à cette occasion les grandes lignes du conflit qui opposait le Syndicat national des Camionneurs (CSN) à la Compagnie Guilbault Transport depuis le 16 mai dernier. “Durant les négociations qui ont fait suite à cette troisième tentative d'organisation chez Guilbault, l'employeur a procédé à des congédiements et à des suspensions, il a opéré des changements dans les conditions de travail. Dans ces circonstances, la grève était inévitable. On imagine bien que la Compagnie n'en a pas moins continué sa politique antisyndicale. Elle a eu recours, de façon systématique, à des briseurs de grève pour intimider ses employés syndiqués. Elle a profité en outre de la “protection” de la police provinciale pour faire circuler ses camions sur les routes de la province. Comment en de telles circonstances ne pas donner l'impression aux grévistes qu'ils avaient contre eux la loi et la force publique.

La CSN a quand même tenu à protéger le mieux possible les travailleurs qui ont eu le courage de résister si longtemps aux pressions de l'employeur. Avant de clore ce dossier, nous avons obtenu une assurance écrite que la Compagnie Guilbault Transport rappellera au travail, sans discrimination et selon l'ordre d'ancienneté, les travailleurs qui ont fait la grève. Ce rappel au travail sera fait au fur et à mesure des besoins.

“La Compagnie Guilbault Transport, de conclure monsieur Pepin, vient de se mériter un diplôme d'antisindicalisme qui n'a rien d'enviable.”

## LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL  
DE LA  
CONFEDERATION  
DES SYNDICATS  
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur  
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,  
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des  
Syndicats nationaux (C.S.N.)  
et imprimé par “LE DROIT”,  
375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa

## ASSURANCE-GROUPE

MALADIE ACCIDENT  
VIE SALAIRE ETC.



LES SERVICES DE SANTE DU QUEBEC  
MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

## FERNAND PION

Assurances

Représentant la Société  
d'assurance des Caisses  
Populaires Desjardins.

590 CADILLAC, MONTREAL  
CL. 9-2839

# Eugène Descamps nous parle de sa jeunesse



Sur notre photo, de gauche à droite (assis à la table) Eugène Descamps, secrétaire général de la CFTC, Théo Braun, vice-président et Maurice Bouladoux, jusqu'à tout récemment, président général de la CFTC et successeur de Gaston Tessier à la présidence de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens.

## Il quitte l'école à 13 ans

- Q: Eugène Descamps, vous avez quitté l'école en 1935, à l'âge de 13 ans. Pourquoi?
- R: J'aurais souhaité continuer mes études, mais à l'époque, mon père était en chômage et ma famille avait des difficultés et de ce fait, je fus dans l'obligation d'aller immédiatement travailler dans une usine.
- Q: Quel était le métier de votre père?
- R: Mon père était ouvrier du textile, il était peigneur de lin et ensuite chauffeur de bouilloire.
- Q: En 1934, évidemment, la situation économique n'était pas trop favorable?
- R: La situation économique était très mauvaise et surtout dans la région du Nord d'où je suis originaire, le chômage était très étendu dans les industries textile et métallurgique. Les conditions de vie de la famille étaient souvent médiocres par rapport à celles de la classe moyenne et en particulier dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle, les familles ouvrières n'avaient pas souvent la possibilité de permettre à leurs fils de poursuivre des études, même s'ils en avaient les capacités.
- Q: Il n'était vraiment pas facile d'en sortir?
- R: Il était extrêmement difficile pour les fils d'ouvriers d'accéder à l'enseignement secondaire et à plus forte raison, à l'enseignement supérieur, ce qui les conduisait très nombreux à prendre le travail à 13 ou 14 ans.
- Q: A 13 ans, vous commencez donc à travailler et vous changez d'emplois très souvent. Vous avez été tour à tour garçon-boulangier, aide lamier en tissage, manoeuvre, ouvrier de brasserie. Pourquoi tous ces changements d'emploi?
- R: Eh bien! ces changements d'emploi ont été la conséquence du chômage de l'époque. Les usines avaient des difficultés économiques et conduites à fermer parce qu'elles manquaient de commandes, de débouchés et on devait à ce moment-là chercher un emploi ailleurs. Etant dans une région très industrielle, les jeunes travailleurs comme moi visitaient alors les usines de la région et essayaient de trouver du travail dans une autre entreprise, même si ceci n'était pas dans l'industrie dans laquelle ils avaient déjà travaillé.
- Q: Quel pouvait être le pourcentage de chômage en France, autour de 1935?
- R: C'est assez difficile à dire mais je pense qu'au moins 15 à 20% des jeunes travailleurs étaient chômeurs. D'ailleurs de grandes campagnes ont été faites à ce moment-là par la J.O.C. française et belge de manière à organiser la formation professionnelle des jeunes.
- Q: Vous venez de faire allusion à la J.O.C. et jus-

tement j'ai remarqué que dans vos notes biographiques, que vous avez été très actif dans la J.O.C. dès votre adolescence...

- R: Je suis devenu militant jociste dès mon entrée au travail et pour moi la J.O.C. répondait à mes préoccupations et à mes besoins. Ce mouvement avait le souci de répondre à mes difficultés, de faire en sorte que nous puissions apprendre un métier, que nous puissions nous former en suivant des cours du soir, en même temps nous trouvions là une ambiance d'amitié et une réponse à nos problèmes d'adolescent.
- Q: Quelle a été pour vous, tel que vous pouvez l'évaluer maintenant, la portée de votre participation à la J.O.C.?
- R: Elle m'a donné le sens de la solidarité et très certainement, si je suis aujourd'hui engagé dans le mouvement ouvrier français, c'est la conséquence de cette prise de conscience que les travailleurs devaient se sauver eux-mêmes et qu'ils devaient, par un mouvement de solidarité, tendre à trouver toutes les réponses possibles pour améliorer leur niveau de vie et faire en sorte que leurs conditions de vie soient dignes de leur personne.
- Q: Est-ce que vous croyez que tel a été le cas pour un bon nombre de syndicalistes de votre génération?
- R: Je crois qu'on peut dire que le plus grand nombre des cadres actuels de la CFTC sont d'origine jociste. Le même effort a d'ailleurs été fait sur le plan paysan en France, et lorsque la presse parle du renouveau de la paysannerie française, c'est incontestablement la conséquence du travail de la jeunesse agricole chrétienne qui a réussi à former une génération de jeunes paysans très proche de la classe ouvrière et ayant le souci de collaborer avec eux.

## 1940: la guerre et l'occupation

- Q: A l'époque de l'occupation vous avez été réfractaire au travail obligatoire. Voulez-vous nous faire part de cette époque de votre vie, des sentiments et des souvenirs que vous en conservez?
- R: J'avais 17 ans au début de la guerre, en 39, les Allemands nous ont occupés en 1940. Notre région du Nord était une zone interdite et les jeunes nés en 1920-1921-1922 ont été envoyés de force en Allemagne pour y travailler. A l'époque, nous avons décidé entre nous de ne pas partir travailler en Allemagne et ainsi s'est constitué ce qu'on a appelé les "réfractaires", ceux qui refusaient le travail obligatoire en Allemagne. Nous étions recherchés par la police allemande. Nous avons été dans l'obligation, pour le plus grand nombre, de changer d'identité, de vivre avec de

fausses cartes d'identité, de vivre à la campagne, dans le maquis et de chercher toute une série de possibilités d'éviter de tomber entre les mains des Allemands. C'est une période évidemment très difficile pour le plus grand nombre d'entre nous.

- Q: La raison de cette objection au travail forcé c'était évidemment le fait que vous le considériez comme une participation à la cause de l'ennemi?
- R: En effet, travailler dans les usines allemandes, c'était fabriquer des bombes et des obus, des avions pour détruire ceux qui venaient à notre secours. Dans un tel cas, nous ne pouvions accepter.
- Q: A cette époque-là, Eugène Descamps, vous avez fait de l'action clandestine. En quoi consistait cette action?
- R: Eh bien! il y avait différentes formes d'action clandestine, il y avait l'action à caractère politique qui était menée par les dirigeants politiques et les dirigeants syndicaux adultes, l'action clandestine des mouvements de jeunesse qui devaient réorganiser leurs mouvements sous l'occupant, et une action plus spécifiquement militaire dans les maquis. Pour ma part, j'ai surtout travaillé à réorganiser les mouvements de jeunesse d'inspiration chrétienne qui ont pris une part active dans la libération.

N.D.L.R. — M. Eugène Descamps, secrétaire général de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens était au nombre des participants à la récente réunion du Bureau international de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, tenue dans la métropole canadienne.

Quelques militants syndicaux de Montréal et de Québec ont eu l'avantage d'entendre Eugène Descamps. Cependant, pour l'immense majorité de nos lecteurs, l'interview que notre camarade de la CFTC a bien voulu nous accorder sera sans doute le premier contact avec la pensée de l'un des syndicalistes les plus influents de France.

## Sa carrière syndicale

- Q: En 1950, vous devenez syndicaliste professionnel, ce que nous appelons au Canada, permanent syndical. Vous avez commencé par être secrétaire de l'Union des métaux sidérurgiques de l'Est et, de fonction en fonction, en passant surtout par la Fédération de la Métallurgie (CFTC) dont vous avez été le président, vous voilà maintenant secrétaire général de la Confédération des Syndicats Chrétiens. Quelle est, Eugène Descamps, votre opinion sur la situation ouvrière actuelle? en France?
- R: Je dois dire tout d'abord que la situation ouvrière en France est grandement influencée par la prolongation du conflit en Algérie. Les travailleurs sont très sensibles à cette guerre et souhaitent qu'une paix intervienne entre les Algériens et les Français. Du point de vue des conditions de vie, la prolongation de ce conflit fait en sorte que le niveau de vie des travailleurs français ne s'élève pas aussi vite que nous le souhaiterions. Et c'est la raison des mouvements de grève que nous avons connus récemment. Il y a un mécontentement assez profond des travailleurs car ils constatent qu'ils ont fait un effort de productivité très important, qu'ils travaillent de 46 à 48 heures par semaine et qu'ils ne bénéficient pas véritablement d'un niveau de vie en proportion de leur effort.
- Q: Et la cause principale de cette stagnation, serait, selon vous, la continuation de la guerre d'Algérie?
- R: La continuation de la guerre d'Algérie en est une cause. Il en est d'autres. Le patronat mène une politique d'auto-financement considérable et ceci évidemment est pris sur les salaires. Notre pays s'est considérablement modernisé depuis 15 ans, au détriment du niveau de vie de la classe laborieuse.
- Q: Si je comprends bien vous vous objectez à ce que l'employeur finance ou paie trop vite ses investissements à même les bénéfices qui normalement pourraient se consentir partiellement en salaire accru pour les travailleurs?
- R: C'est exact.

# ... et du syndicalisme européen

## Collaboration entre agriculteurs et travailleurs industriels

Q: Vous avez fait allusion aux mouvements de protestation des travailleurs concernant l'élévation insuffisante selon eux de leur niveau de vie. On a noté ici qu'il semblait y avoir en France, depuis quelque temps, une collaboration beaucoup plus étroite entre les agriculteurs et les travailleurs. Est-ce que c'est exact?

R: Il y a effectivement une entente plus grande entre les agriculteurs et les ouvriers ainsi que vous le disiez tout à l'heure, ceci est en grande partie la conséquence du travail de formation des mouvements de jeunesse. Les jeunes dirigeants agricoles de 35 ans se sentent solidaires des travailleurs et voudraient faire en sorte que de profondes réformes de structure interviennent. Par exemple, ils se rendent compte qu'ils vendent leurs produits à très bas prix et que les travailleurs paient ces produits très cher. Il y a tout le circuit de distribution à réformer et nous pensons qu'une certaine convergence de l'effort des syndicats ouvriers et paysans devraient permettre aux paysans d'avoir un meilleur revenu, aux travailleurs d'avoir des produits agricoles à meilleur prix parce que nous pourrions éliminer un certain nombre d'intermédiaires qui font clairement monter les prix. Nous avons découvert que nous avions souvent des intérêts communs et l'on a vu ces temps derniers, au cours de grèves, les paysans décider d'accorder aux familles en grève, le lait et le beurre pendant la durée de la grève. C'est des choses que nous n'avions jamais vues en France.

société, et, à partir de ce que l'on appelle "les secrets d'entreprises", on se refuse à nous donner ces renseignements. Pour nous, ceci est important parce que si l'on fabrique d'autres types de quatre-chevaux, il va y avoir sur le marché un déséquilibre et ceci sera préjudiciable aux travailleurs qui risquent de connaître du chômage. Il faut donc que nous ayons tous les éléments, que nous puissions imprimer à l'orientation de l'économie, une direction appropriée.

Q: Comment définiriez-vous l'influence du Conseil Supérieur du Plan, sur la vie économique?

R: Le Conseil Supérieur du Plan est consultatif et lorsque le plan est mis au point définitivement, il est présenté au Parlement et le Parlement le vote. Et dans la mesure où le plan est voté par le Parlement, ensuite il se réalise.

## Démocratie économique

Q: Je sais que parmi les syndicalistes français, vous êtes l'un de ceux qui avez peut-être le plus écrit sur le thème de la démocratie économique et des objectifs qu'il fallait poursuivre en matière économique, si l'on voulait se montrer vraiment démocrate. Est-ce que vous pourriez nous résumer votre conception personnelle sur ce point?

R: Nous refusons, pour dire les choses en quelques mots, au seul capital, la possibilité de gérer, de diriger l'économie. Nous considérons que la direction de l'économie doit être concertée entre les représentants du patronat, des travailleurs et de l'Etat. Il est nécessaire, pensons-nous, qu'à tous les plans, entreprises, régions, branches

et il y a le fait que l'on est français, qu'on est Allemand, qu'on est Italien et qu'il faut essayer d'effacer tout cela pour penser Europe et penser travailleur européen. Je pense que l'opinion publique française est très sensible à cette volonté de construction politique européenne. Mais il ne faut quand même pas oublier qu'il y a à peine 15 ans nous étions encore en lutte avec les Allemands et la construction politique européenne oblige les nationaux de chacun des pays à se dépasser dans une certaine mesure. Et les gouvernements doivent tenir compte de l'état d'esprit de leurs citoyens. Je pense que nous allons vers une construction européenne mais encore de nombreuses années passeront avant que ceci trouve des structures sous forme, par exemple, d'Etats-Unis d'Europe.

Q: Alors, la politique nationale conserve donc une grande importance en dépit des espoirs extranationaux que l'on peut détecter dans la situation actuelle?

R: Je crois que nos états accepteront progressivement ce que l'on pourrait appeler des abandons de souveraineté et que ceci sera progressif. D'ailleurs à ce point de vue les Français sont certainement parmi ceux qui sont le plus capable de comprendre cela. Mais si nous sommes par trop extra-national ce sera au détriment de notre pays. Il faut là aussi être prudent et réservé.

## Démocratie politique

Q: Sur le plan de la politique nationale, puisque nous y revenons, j'aimerais que vous nous exposiez les positions de la CFTC face à la situation politique actuelle, que certains commentateurs ont qualifié de "démocratie directe", en faisant allusion à l'autorité considérable que détient le président de la République en vertu de la constitution.

R: Nous avons indiqué à maintes reprises que la manière de gouverner du président de la République était mauvaise en ce sens que le Parlement voit ses pouvoirs très limités et que d'autre part, le gouvernement s'intéresse peu aux corps intermédiaires, aux grandes organisations, tant patronales qu'ouvrières. Cette manière de gouverner est dangereuse, en ce sens qu'elle n'associe pas suffisamment et le Parlement et les grandes associations à la gestion du pays. D'autant plus que dans la période présente le gouvernement subit des chocs assez durs de la part de ceux qui se refusent à accepter sa politique algérienne. Il serait souhaitable qu'il puisse s'appuyer fortement sur les partis et sur les mouvements syndicaux. Mais la manière de gouverner du président de la République fait en sorte qu'il ne trouve pas l'appui auquel il pourrait prétendre dans les heures difficiles que nous traversons.

Q: Le CFTC, pour sa part, est-elle associée d'une façon ou de l'autre à un parti politique?

R: Nous sommes indépendants à l'égard des formations politiques mais nous avons, disons, des liens, des "contacts", avec les formations politiques de centre - gauche, Parti Socialiste, Mouvement Républicain Populaire ou Socialiste Unitaire. Nous avons des contacts avec ces formations politiques à qui nous apportons les revendications syndicales, à qui nous demandons de défendre les revendications syndicales. Mais nous n'avons pas de liens organiques avec ces partis et nos adhérents sont très sensibles à l'indépendance du syndicalisme à l'égard de la politique. Quant à la Confédération générale du Travail, c'est au fond une courroie de transmission du parti vers les travailleurs et elle applique rapidement les positions du parti communiste. S'il y avait explosion nucléaire française au Sahara, de petite importance, le parti communiste protesterait et verrait venir la guerre. Si les Russes ont fait sauter leur bombe de 50 mégatonnes, c'est pour sauver la liberté et la paix, n'est-ce pas. Voilà comment les choses se présentent. Sur notre plan, nous faisons certainement plus de politique que nous en avons fait. Mais voilà, ceci tient en fait à la vie politique. Les partis n'ont plus la vigueur qu'ils en avaient avant la guerre et au mois d'avril, au moment du coup de force militaire d'Alger, ce sont les syndicats qui ont appelé les travailleurs à une manifestation importante parce que les syndicats représentent quelque chose de très structuré et ont des racines dans tout le pays, ce qui n'est pas le cas pour les partis.

## Syndicalisme et planification

Q: Dans un autre ordre d'idée, voudriez-vous poser à nos lecteurs le rôle du syndicalisme, et plus particulièrement de la CFTC, dans la planification de l'économie française?

R: Eh bien, depuis le lendemain de la guerre, depuis 45, notre pays a connu différents plans de modernisation d'équipement. Nous préparons actuellement le quatrième plan. Le premier plan était centré sur les industries de base: la sidérurgie, les charbonnages, la construction électrique. Le second plan était basé sur les industries de transformation et maintenant le plan qui se prépare est surtout orienté de manière à donner un niveau de vie supérieur à la grande masse des Français. Les syndicats participent à l'élaboration du plan dans les commissions de travail qui définissent les objectifs. Mais nous considérons que notre part est encore insuffisante et que le patronat français et le gouvernement disposent de trop de pouvoirs par rapport au pouvoir syndical. En particulier, trop de documents économiques et financiers des entreprises ne sont pas livrés aux syndicats, ce qui ne nous permet pas d'avoir un jugement aussi sérieux que nous le souhaiterions sur l'évolution de notre économie.

Q: Vous êtes, vous-même, membre du Conseil Supérieur du Plan, n'est-ce pas?

R: C'est exact. Le Conseil Supérieur du Plan réuni, sous l'autorité du Premier Ministre et même du Président de la République, les représentants des syndicats ouvriers, paysans ou patronaux, a pour objet d'indiquer les grandes directions dans lesquelles il faut orienter notre économie.

Q: Et, est-ce qu'en tant que membre de ce Conseil, vous n'avez pas en main toutes les données que vous souhaiteriez avoir?

R: Nous avons des données globales qui sont intéressantes dans les grandes industries, comme l'automobile, nous aurions souhaité connaître d'une manière plus précise les investissements non pas de l'ensemble de l'industrie de l'automobile française mais de telle ou telle

d'industries, nations, le syndicat ouvrier soit associé que suivant un mot du président de la République: nous y soyons à "part entière" et non pas comme des gens qui campent en dehors de la vie économique nationale. Evidemment le patronat considère que ces exigences syndicales mettent en cause son autorité. Nous admettons qu'il faille une autorité pour conduire une entreprise, mais nous pensons qu'il faut un dialogue permanent à tous les plans entre les représentants des intérêts des salariés et les représentants du capital. C'est pour nous une condition indispensable si l'on veut que l'ensemble de la nation soit véritablement associé aux effectifs.

Q: L'économie française, depuis quelque temps, risque de connaître des modifications considérables par suite de la mise en branle du marché commun, ou de la communauté économique européenne. Quelles sont, d'après vous, les conséquences de cette entente sur la situation ouvrière et sur particulièrement la vie du syndicalisme en France?

R: Le marché commun a eu l'avantage de créer entre les pays membres une véritable émulation. Les grandes entreprises ont rivalisé entre elles pour se moderniser, ce qui fait qu'on a créé des marchés tant en Europe qu'au dehors l'Europe. Sur le plan syndical nous croyons que l'existence du marché commun devrait élever le niveau de vie des travailleurs et elle peut aussi nous conduire à harmoniser nos positions syndicales en France. Il faut dire franchement que les luttes entre syndicats de formation socialiste et syndicats d'inspiration chrétienne, en Europe occidentale, ne permet pas toujours au syndicalisme européen d'être suffisamment uni pour opposer au patronat un front commun.

## L'unité ouvrière

Q: Et à ces conflits idéologiques, ou enfin ces différences idéologiques, entre les syndicats s'ajoutent les nationalismes, j'imagine, comme facteurs de division?

R: Il est certain qu'il y a les conflits idéologiques

# La Québécoise et la politique



selon Jeanne  
DUVAL,  
vice-  
présidente  
de la C.S.N.

Et pourtant, malgré l'indifférence et le mépris des femmes pour la politique, celle-ci a drôlement envahi, ces dernières années, le champ d'activité des femmes, c'est-à-dire le foyer. Les différentes mesures de sécurité sociale qu'ont adoptées les gouvernements, tant fédéral que provincial, trouvent leur application au sein même de la famille, elles ont sur le foyer une répercussion directe.

Il est donc grand temps que les femmes prennent conscience de leurs responsabilités. Le petit jeu de l'autruche ne peut plus durer.

D'ailleurs, comme femme, comme être humain, avec une mentalité, des qualités bien particulières, nous pouvons apporter une contribution des plus enrichissantes à la politique. Les hommes, d'instinct, voient les grands ensembles, évoluent à l'aise dans la création des grandes lignes d'un plan, ils ont la facilité du tout. Mais ces grands plans, ces grands ensembles qui n'ont pas été pensés dans le détail, se révèlent combien de fois inefficaces, inadaptés aux besoins pour lesquels ils ont été créés. La femme par son sens du réel, du concret, par sa manie du détail (que les hommes nous reprochent si souvent) pourrait, sur le plan politique, comme sur n'importe quel autre plan d'ailleurs, jouer ce rôle de complémentarité que le Créateur lui a dévolu.

## Nous n'avons plus le choix

A l'heure actuelle, la Québécoise refuse de jouer ce rôle, d'occuper la place qui l'attend dans le monde politique. Cette place

La politique n'est pas le sujet le plus fréquemment abordé dans les réunions féminines... L'ignorance et le dégoût semblent être les deux principales raisons du manque d'intérêt des femmes pour la politique. Pour la plupart, elles ignorent tout des rouages politiques et ce qui est pis, elles refusent de faire l'effort nécessaire pour les connaître. Pressées de justifier ce refus, c'est alors qu'elles manifestent leur dégoût: "ce sont tous des mêmes et des pareils."

demeure vacante par suite de ce refus. Mais cet absentéisme ne peut plus durer à cause des intérêts qui sont en cause. Quand, par exemple, on sait que dans la province de Québec il y a un ministre de la famille, les femmes ne peuvent plus dire que la politique est une chose qui évolue quelque part entre la terre et la lune et qu'elles n'ont aucune raison de s'en occuper. Quand on sait que l'éducation des enfants est payée en partie par le gouvernement, les femmes ne peuvent plus dire qu'elles n'ont aucun intérêt dans le domaine politique. Quand on sait que les malades sont hospitalisés aux frais du gouvernement, la mère de famille ne peut plus dire "la politique, ça ne me regarde pas". La politique, répétons-le, a maintenant des répercussions profondes sur le milieu familial, centre principal des activités et des préoccupations féminines.

La Québécoise n'a donc plus le choix, elle devra vaincre son dégoût et faire l'effort nécessaire pour dissiper son ignorance de la politique, des hommes qui y évoluent. Elle ne devra plus refuser de voter, ou voter comme un singe. Evidemment, cette façon d'agir est une conséquence immédiate de l'ignorance féminine en matière de politique. Mais il n'empêche que c'est la pratique la plus néfaste pour un régime démocratique. Le fait qu'une importante partie de l'électorat refuse de voter permet aux profiteurs, aux vautours de se faire élire et ensuite de tripoter les fonds publics ou de faire voter les lois qui favorisent leurs intérêts, au dépens du public. Ce refus de l'intérieur à la politique décourage les hommes de

bonne volonté (car il y en a encore, Dieu merci) qui ont à coeur la prospérité de notre province et qui sont prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes pour servir les intérêts de la chose publique. Mais, leurs efforts n'étant ni soutenus, ni encouragés, ils sont vite empêchés de poser les gestes qui seraient utiles au bien général. La démocratie ou gouvernement du peuple par le peuple, comme la liberté, est lourde à porter. Etre esclave c'est très facile, ça ne demande aucun effort, le maître décide tout pour l'individu. Mais être libre, c'est plus compliqué, ça demande de prendre des décisions, de raisonner, de juger, en somme, ça demande de l'effort. La démocratie également demande de l'effort et pas un effort par quatre ans au moment des élections. Elle requiert de ses ressortissants une attention de tous les jours car il ne suffit pas d'élire ses gouvernants, il faut encore les surveiller pour les encourager dans la bonne voie ou leur manifester notre désapprobation de certains de leurs gestes. C'est là le prix qu'il faut payer pour vivre dans un pays libre, c'est aussi le prix qu'il faut payer pour avoir un gouvernement honnête qui fait passer le bien public avant l'intérêt des cliques.

Les femmes, tout comme les hommes, ont un rôle d'une extrême importance à jouer dans la vie politique de notre province, et ce rôle, les femmes ne peuvent escompter que les hommes vont le remplir à leur place. Pas plus que votre mari ne peut voter à votre place, mesdames, pas plus il peut penser et réagir en femme en face des problèmes politiques.

## La CSN demande à nouveau au ministère du Travail de ne pas accorder le décret de l'alimentation à Montréal

Lors de la réunion de son Bureau Confédéral tenue à Montréal, vendredi le 24 novembre, la CSN a réitéré son opposition au décret de l'alimentation réclamé par l'Association des détaillants en alimentation et la Fédération des Associations indépendantes, décret qui régirait les salaires et les heures de travail dans le commerce de l'alimentation à Montréal.

Le Bureau Confédéral de la CSN a d'abord tenu à endosser pleinement les objections déjà formulées par son président général, Monsieur Jean Marchand, auprès du ministre du Travail, l'honorable René Hamel.

Les quelque soixante dirigeants de la CSN qui participaient à la réunion du Bureau Confédéral ont aussi rappelé que personne ne reconnaît le caractère de bonne foi de l'Association indépendante affiliée à la F.A.I. et qui prétend représenter les intérêts des employés. "Si une nouvelle preuve

eût été nécessaire pour démontrer notre prétention à l'effet que cette association est un véritable syndicat de boutique, cette preuve nous a été fournie lundi le 13 novembre alors que tous les employeurs se sont donné la main pour véhiculer leurs employés à la grande démonstration devant les édifices du Parlement de Québec." Le communiqué remis à la presse à l'issue de la réunion du Bureau Confédéral déclare en outre: "Il est peut-être dans l'intérêt public que l'Etat accorde une certaine protection au petit épicier du coin. S'il y a lieu de réglementer les heures de travail et les heures de commerce, nous sommes convaincus que ce serait une grave erreur de le faire en élabourant le syndicalisme libre et en méprisant les objections des organismes patronaux eux-mêmes tels l'A.P.I. et la Chambre de commerce de Montréal. Si le Gouvernement allait succomber aux pres-

sions de l'A.D.A. et de la F.C.A.I. ce serait violer à la fois son programme et la Loi des Relations ouvrières qui interdit les syndicats de boutique."

## Jean Marchand est hospitalisé

Le président général de la CSN, Monsieur Jean Marchand est hospitalisé depuis la mi-novembre. Il a subi récemment une intervention chirurgicale qui l'oblige à une convalescence de plusieurs semaines. Le personnel du journal Le Travail offre à Monsieur Marchand ses meilleurs vœux pour un prompt et complet rétablissement.



## Jean XXIII parle au monde

\* \* \*

### Les compagnies et le dimanche

"Avec une vive douleur, nous devons constater et déplorer la négligence, sinon le mépris, de cette sainte loi (de l'observance du dimanche) avec les conséquences que cela comporte pour le salut de l'âme et pour la santé du corps des chers ouvriers."

L'anxiété et l'inquiétude exprimées par Jean XXIII dans Mater et Magistra correspondent bien aux préoccupations qu'ont les travailleurs chrétiens devant la situation alarmante qui est en train de se développer dans notre pays. En effet, chez nous, la loi concernant le respect du dimanche est de plus en plus menacée par les efforts des grandes compagnies qui veulent tout subordonner à leur soif insatiable de profits.

#### LES FAITS

Dans son édition du 21 octobre dernier, consacrée à l'industrie de la pulpe et du papier, le Financial Post annonce déjà la victoire des compagnies dans leur lutte sournoise contre la loi du dimanche.

Le Financial Post nous révèle les faits suivants:

1 — Près de la moitié des moulins de papier journal au Canada ont signé des contrats avec les locaux des Unions établissant la semaine de travail de sept jours.

2 — Plusieurs de ces contrats ont été signés dans les entreprises suivantes de la province de Québec: Anglo Canadian Pulp & Paper Mills, Québec; Canadian International Paper Co., Trois-Rivières, Gatineau; St-Lawrence Corporation, Dolbeau et Trois-Rivières; James Maclaren Co., Québec.

3 — Les compagnies exercent de fortes pressions dans plusieurs moulins où les négociations sont actuellement en cours, comme à Crabtree Mills, Hull, etc.

4 — De substantielles augmentations de salaires sont offertes aux travailleurs qui veulent consentir à signer des contrats prévoyant le travail de production le dimanche.

#### LA STRATEGIE DES COMPAGNIES

Dans toutes ces tractations, on pratique un chantage auprès des travailleurs pour que ceux-ci deviennent les complices des compagnies dans la violation de la loi du dimanche. Après avoir longtemps abusé de la tolérance pour le travail de réparation, les compagnies veulent maintenant placer le gouvernement devant un fait accompli pour ce qui concerne le travail de production. La situation est vraiment grave: le dimanche est dans un état d'urgence. Céder aux raisons d'ordre purement économique invoquées par les compagnies de pulpe et de papier, c'est ouvrir la porte aux autres industries qui trouveraient avantage à travailler le dimanche. Le dimanche deviendra un jour comme les autres et le matérialisme envahissant aura conquis une autre position importante.

#### UNE ACTION ENERGIQUE S'IMPOSE

Conscientes de cette situation, la CSN et la Fédération des Travailleurs de la Pulpe et du Papier ont multiplié les démarches auprès du gouvernement provincial pour le saisir des faits et lui demander d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Nous sommes informé que le gouvernement a procédé à la formation d'un comité d'enquête. Nous ne devons pas croire que le gouvernement soit seul concerné dans cette affaire et qu'il puisse y apporter une solution complète. Les travailleurs doivent également contribuer à enrayer l'action néfaste entreprise par les compagnies. Une institution de première importance est en cause.

Le respect du dimanche ne consacre pas uniquement un droit de l'homme; il affirme également un droit de Dieu. Déjà, un certain nombre d'employeurs et de travailleurs ont manifesté leur peu d'attachement aux valeurs spirituelles en sacrifiant le jour du Seigneur aux impératifs économiques, c'est-à-dire au dieu argent. Nous devons le déplorer grandement. Les mêmes gens qui s'insurgent contre le matérialisme du communisme n'hésitent pas à subordonner les valeurs spirituelles à la poursuite de leur intérêt matériel.

Les travailleurs chrétiens résisteront courageusement à cette tentation. Leur résistance s'enracinera dans de profondes convictions. Dieu, l'Être Suprême, qui nous a tout donné y compris le salut, a le droit d'exiger que nous lui consacrons le dimanche. Ignorer les droits de Dieu serait bien mal comprendre la justice que nous invoquons pour la réclamation de nos propres droits.

"La religion, la morale et l'hygiène sont d'accord sur la nécessité d'un repos régulier, que depuis des siècles l'Eglise traduit par la sanctification du dimanche, accompagnée de la participation au Saint Sacrifice de la messe, mémorial et application de l'oeuvre rédemptrice du Christ aux âmes."

C'est pourquoi, dans un rappel rarement aussi solennel, le Souverain Pontife nous conjure de tout mettre en oeuvre pour assurer le respect du dimanche.

"Au nom de Dieu et dans l'intérêt matériel et spirituel des hommes, nous rappelons à tous, autorité, patrons et ouvriers, l'observance du commandement de Dieu et de l'Eglise, en mettant chacun d'entre eux devant la grave responsabilité qu'il encourt aux yeux de Dieu et vis-à-vis de la Société."

HENRI PICHETTE, ptre, chan.

## TELEVISION EDUCATIVE

# La C. S. N. voudrait être entendue

La C.S.N. demandera d'être entendue par le Bureau des gouverneurs de la radio et de la télévision lorsque cet organisme étudiera le mémoire de la Société pour la Télévision éducative.

Il faut se réjouir des efforts entrepris récemment pour expérimenter en notre milieu les possibilités de la télévision comme médium d'enseignement et d'éducation populaires. A ce propos, la C.S.N. félicite la Société Radio-Canada, l'Université de Montréal, le ministère provincial de la Jeunesse et la Commission des écoles catholiques de Montréal. Chacun de ces organismes apporte actuellement sa contribution à une expérimentation qui, pour avoir un peu trop tardé, n'en demeure pas moins essentielle au progrès de l'éducation dans notre milieu.

La C.S.N. a noté l'intention d'un groupe de citoyens d'obtenir un permis pour un poste de télévision éducative. Il nous semble prématuré de prendre position définitivement sur ce projet, en nous basant uniquement sur les quelques communiqués publiés par les journaux. Nous attendons, cependant, avec impatience la publication du mémoire que la Société pour la Télévision éducative doit présenter, en février, dit-on, au Bureau des gouverneurs de la radio et de la télévision.

Sans présumer pour l'instant des intentions des initiateurs de la Société pour la Télévision éducative, puisque nous ne les connaissons pas, il nous semble utile de rappeler ici la position traditionnelle de la C.S.N. en matière de radio-télédiffusion et l'application qu'il faut en faire aux circonstances d'aujourd'hui. La C.S.N. ne voudrait en aucune façon qu'une contribution éventuelle du gouvernement fédéral à la fondation d'un réseau de télévision éducative puisse fournir un argument à ceux qui ne cherchent que des occasions de diminuer le support de l'Etat à la Société Radio-Canada. Pour souhaitables et nécessaires que nous apparaissent ces initiatives dans le domaine de la télévision éducative, elles ne doivent pas nous faire perdre l'avantage d'un réseau d'Etat de radio et de télévision qui constitue, selon nous, une nécessité pour la population canadienne.

Par ailleurs, comme il nous semble indiscutable que l'éducation et l'enseignement soient une responsabilité dévolue aux provinces en vertu de la constitution canadienne, il nous semble que c'est

# Une politique incohérente

La CSN s'inquiète très sérieusement de l'incohérence de la politique du gouvernement provincial en matière d'assistance sociale. Il y a déjà quelques mois, nous avons dû protester contre des mesures de centralisation adoptées à la hâte par le gouvernement, sans que les mécanismes élémentaires aient été établis pour assurer une distribution efficace des prestations d'assistance aux citoyens nécessiteux. Le gouvernement se rendit alors aux pressions exercées par le mouvement ouvrier et par les agences de service social en retardant l'application des mesures déjà annoncées.

En octobre dernier, nous avions le plaisir d'applaudir à une nouvelle communiquée au public par le ministre de la Famille et du Bien-être social, l'honorable Emilien LaFrance. Le ministre annonçait alors la formation imminente d'un comité chargé d'étudier tout le problème de l'assistance sociale dans la province de Québec et il donnait au public l'as-

urance que ce comité comprendrait des représentants du mouvement syndical, des agences de service social, des unions de familles... en somme un comité qui aurait vraiment pu représenter au gouvernement les besoins de la population et lui recommander des mesures appropriées pour répondre à ces besoins.

La CSN sait, de très bonne source, que le ministère avait amorcé la réalisation de cette promesse de l'honorable LaFrance, puisque, à notre connaissance, un syndicaliste a été officiellement consulté par le ministère quant à sa participation éventuelle à ce comité. Nous connaissons maintenant la suite de l'histoire: le comité a été formé il y a quelques jours, il a même déjà commencé son travail, mais le mouvement syndical et les agences sociales, de même que les unions de familles ont été complètement ignorés. Le comité comprend trois membres dont un économiste, d'excellente réputation d'ailleurs, un hom-

me d'affaires qui représentera le point de vue patronal, et un comptable qui, depuis plusieurs années, représente les employeurs sur les tribunaux d'arbitrage. Certaines rumeurs veulent que des influences puissantes se soient exercées sur le ministre pour l'amener à écarter les syndicalistes et les travailleurs sociaux.

La mystérieuse volte-face du ministère de la Famille et du Bien-être social, ajoutée aux contradictions et aux hésitations des politiques récentes du ministère et à l'inquiétante déclaration du premier ministre concernant la distribution de l'assistance chômage, nous obligeant à poser carrément une question: le gouvernement actuel est-il divisé quant à sa politique sociale? On peut se demander si le gouvernement ne se laisse pas guider par certaines influences qui cherchent systématiquement à minimiser la politique sociale et, pour ce faire, veulent tenir à l'écart les représentants les plus autorisés de la classe laborieuse.

La CSN espère que le gouvernement trouvera bientôt le moyen de clarifier définitivement sa politique en matière d'assistance sociale afin de dissiper toute équivoque.

En ce qui concerne le comité sur l'assistance sociale, espérant que le gouvernement en revisera la composition de façon à le rendre vraiment efficace et représentatif.

de ce côté que les souscriptions publiques devraient venir pour financer les initiatives dans le domaine de la télévision éducative.

La C.S.N. se préoccupe également du fait qu'il ne faudrait pas perdre des énergies précieuses en faisant des investissements nouveaux, si une étude attentive devait conduire à la conclusion qu'une utilisation maximum de l'équipement actuel ou éventuel de la Société Radio-Canada puisse suffire pour répondre aux besoins de la télévision éducative.

## La Chambre...

(Suite de la page 4)

vent inspirés par des concepts collectivistes... Qui peut prétendre, en effet, que le gouvernement canadien ait fait abus des concepts collectivistes? Il est bien plus à craindre que l'Etat nous ait donné la preuve, depuis quelques années, qu'il endosse les dogmes de la liberté d'entreprise et de l'initiative privée tels que prêchés par la majorité des hommes d'affaires canadiens. Pour empêcher le gouvernement canadien de prendre en mains les leviers de notre vie économique et d'agir vraiment dans le sens des intérêts de l'ensemble de la population, comme ce serait son rôle, la Chambre de commerce du Canada trouve mille et une raisons. Lisez plutôt: "Si l'on en vient à se reposer sur le gouvernement pour aplanir toutes les difficultés, le sens de l'initiative risque de se perdre. La Chambre préfère placer sa confiance dans l'esprit d'initiative, le plein exercice des libertés individuelles, et la ressource des citoyens. C'est sur ces derniers qu'elle compte pour assurer au peuple du Canada les meilleures conditions de vie."

Comment peut-on prétendre que l'action du gouvernement diminue nécessairement le sens de l'initiative? Certes, ce serait le cas sous une dictature ou pour une démocratie politique qui n'aurait aucun souci de développer les méthodes démocratiques dans la vie économique et sociale. Pour obvier à cette difficulté, le mouvement syndical a toujours réclamer la reconnaissance par l'Etat du rôle primordial que peuvent jouer les corps intermédiaires dans l'organisation de la vie économique et sociale. Ce n'est pas par hasard, pour ne citer qu'un exemple, que la CSN demande la décentralisation des mesures d'assistance sociale et la participation des organisa-

tions ouvrières et patronales à la planification régionale, provinciale et nationale, de l'économie.

Si la Chambre de commerce a un tel souci de protéger chez les citoyens le sens de l'initiative, nous lui suggérons de faire des recherches sur la structure et le mode de fonctionnement des grandes entreprises capitalistes. L'initiative est le privilège d'un bien petit nombre dans le "temple" même de l'entreprise privée.

Les vues de la Chambre sur le danger du communisme méritent certainement d'être relevées: "La Chambre signale qu'il est du devoir de chacun de bien saisir les dangers du communisme et la nécessité d'une constante vigilance afin de le dénoncer. Ce n'est que par les efforts individuels et collectifs de tous les vrais Canadiens que le danger peut être écarté. La défense la plus efficace contre le communisme réside dans la compréhension et l'appréciation entière des avantages de notre régime économique fondé sur la liberté d'entreprise et l'attachement aux principes de la démocratie."

Et nous avons déjà cru que la meilleure défense contre le communisme consistait dans l'élimination des injustices sociales en notre pays comme à l'échelle du monde.

### Les avantages du régime

Les "avantages de notre régime économique" n'apparaissent certainement pas très clairement aux centaines de milliers de chômeurs que dénombre chaque hiver l'Office fédéral de la statistique.

Quant aux populations des pays sous-développés, elles exigeraient sans doute quelques réformes avant d'apprécier pleinement les "avantages" de la liberté d'entreprise.

Je tiens à noter que, pour ma part, je n'éprouve aucun plaisir à critiquer le mémoire de la Chambre de commerce du Canada. Ce n'est vraiment pas drôle. C'est plutôt une tragédie qu'un organisme aussi important pratique la politique de l'autruche et refuse carrément d'admettre les problèmes pourtant cuisants que notre régime économique n'a pas encore réussi à régler. Pour bien démontrer leur foi aveugle et leur optimisme béat, les rédacteurs de la Chambre de commerce recommandent "de presser les autorités locales et provinciales en matière d'instruction publique, d'intensifier l'enseignement de la liberté d'entreprise dans les écoles." On sait ce que cela veut dire. C'est l'autruche qui veut s'assurer que les Canadiens, à son exemple, resteront la tête dans le sable pour quelques générations à venir.

Il y aurait lieu de commenter aussi la nouvelle offensive de M. Kirkpatrick et de ses amis contre les coopératives. Pour aujourd'hui, rappelons à ces messieurs que tout marchand qui voudrait distribuer ses profits à ses clients serait certainement exempté de l'impôt dans la mesure de cette distribution. Les cas ne sont pas encore très fréquents où un homme d'affaires se soit décidé à mettre sur pieds une entreprise dans le seul but d'avantager des consommateurs mais il ne faut pas désespérer!

Si le gouvernement canadien base sa politique sur le dernier mémoire de la Chambre de commerce, la démocratie économique et sociale n'est pas pour demain.

J.-P. L.

P.S. On trouvera en page 3 les commentaires de notre collaborateur Pierre Vadboncoeur sur le chapitre du mémoire de la Chambre de Commerce concernant les relations patronales — ouvrières.

## Le ministre...

(Suite de la page 4)

vingt-quatre (24) heures. Que le délai de vingt-quatre (24) heures prévu par la formule M-2 devienne une disposition de la loi. (Ce sera peut-être 48 heures.)

**Recommandation no 31** — Que le rapport "confidentiel" de l'employeur, formule S-2 soit aboli.

### E. DE L'EVALUATION DE L'INCAPACITE

Nos recommandations nos 34 à 37 sont à l'étude.

### F. DES FRAIS DE TRANSPORT DE L'ACCIDENTE

**Recommandation no 38** — Que le médecin traitant détermine le mode de transport le plus approprié pour les accidentés qu'il soigne.

**Recommandation no 39** — Que les avances faites soient augmentées de manière à couvrir au moins toutes les dépenses prévisibles.

### G. DE L'AUGMENTATION DES INDEMNITES

**Recommandation no 41** — Gains au moment de la réclamation ou de la révision. Que les articles 37 à 40 inclusivement tiennent compte de la moyenne des gains hebdomadaires du travailleur immédiatement avant sa demande de réclamation ou de révision. (Le ministre a dit: "Probablement".)

**Recommandation no 43** — Que le paragraphe 4 de l'article 42 soit clarifié de manière à ce qu'un accidenté ne soit pas pénalisé dans le calcul de ses gains, par une période de chômage, de maladie, de grève ou par toute autre cause inévitable.

**Recommandation no 47** — Que l'article III, paragraphe 2, suivant lequel un comité de surveillance patronal peut établir le

montant, de la compensation à être payé à l'accidenté ou à ses dépendants, soit abrogé.

## H. DE LA REHABILITATION

**Recommandation no 48** — Honoraires plus élevés pour les médecins et experts. Que les médecins traitant les accidentés et les experts de la Commission soient rémunérés selon un tarif plus élevé de façon à ce qu'ils aient autant d'intérêts à traiter les accidentés, que leurs clients habituels.



CIGARETTES  
"EXPORT"  
BOUT UNI  
OU FILTRE

# Workmen's Compensation Act

## Labour Organizations Call For A Complete Reform of the Act

In a lengthy memorandum to Labor Minister Rene Hamel and to members of the Workmen's Compensation Commission, the Confederation of National Trade Unions and the Quebec Federation of Labour have asked for a complete remodelling of the Workmen's Compensation Act and for changes even in the function of the Commission.

The brief's very first recommendation was for the legislator to recognize as part of the right of association equal representation for workers and employers whenever a law or a regulation concerning the prevention and the compensation of labor accidents has to be drafted, reformed, revised or applied. The QFL and the CNTU believe that the most broadly representative professional associations should be entitled to recommend or to recall their delegates according to their own discretion.

The two labor organizations further asked that the Workmen's Compensation Commission henceforth be composed of a president, a vice-president responsible for prevention, a vice-president, responsible for compensation and two other members each for compensation and prevention.

Trade unions were strongly critical of actual preventive measures (Articles 110-111 of the WCA) according to which the prevention of industrial diseases and labor accidents is left entirely to the employer. This system, the QFL and the CNTU said, ignores those primarily concerned, i.e. the workers themselves. To rectify this situation, the brief makes several recommendations which tend to increase and to centralize under the authority of the Workmen's Compensation Commission the initiatives now permitted in the field of accident prevention.

### Allowance Increase

"Upon what principle should the legislator base himself to determine the amount of allowances paid by the Workmen's Compensation Commission?" The labor organizations' answer to that question was clear. "In our opinion, it is by taking this law for what it is in fact and in theory: a social security law, the most ancient of all, and not an employers' insurance. The object of the allowance is to compensate the victim medically, financially and socially. The workman is entitled to this compensation: the Workmen's Compensation Act is not a charity act. An alleged incapacity to pay is irreparable and the amount of allowances must be set at a decent and reasonable level."

Thus, the victim of a labor accident will not be forced to call upon the various public assistance organizations for help. The level of allowances must be high enough for the Commission to be able to adequately compensate the victim or his dependents.

### Basis of Allowances

The Workmen's Compensation Act now stipulates that the amount of compensation must be based on average earnings prior to the accident. This principle brings no difficulties for the years immediately following the assessment of a disability. After a certain number of years, however, the disabled gets an indemnity which no more corresponds to the loss of salary he in fact incurs since, along the years, salaries have registered a nominal as well as a real increase. The same situation occurs when, after some years, the disabled asks that his indemnity be revised. Thus, an allowance which was set back in 1940 is obviously inadequate and unjust when paid in 1960. The labor organizations asked that the law be amended in order to base the indemnity on the worker's average weekly earnings during the period immediately preceding his claim or his demand for revision.

Unions also opposed the \$5,000 ceiling which has been set for calculating the allowances. The present law stipulates that the indemnity is not payable when annual earnings exceed \$5,000.

The CNTU and the QFL finally asked in their brief that no loss of salary be imposed on the worker following a labor accident. The accident itself already causes enough sufferings and financial troubles without imposing a further penalty on the one who is victimized. The CNTU and the QFL believed therefore that labor accident victims should receive an allowance which is equal to the whole of their salary.

DU PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE, L'HONORABLE JEAN LESAGE.

# Une déclaration inquiétante

En recevant, dans la capitale provinciale, une délégation de l'Union des Conseils de comtés, le Premier Ministre de la province, l'honorable Jean Lesage, a commenté les obligations financières du gouvernement de la province. A cette occasion, il a fait une déclaration concernant l'assistance-chômage que le monde du travail a jugée fort inquiétante. Nous reproduisons ci-après la déclaration du Premier Ministre, telle que publiée dans un quotidien de Montréal en date du 2 décembre:

"Ces allocations coûtent actuellement \$6,000,000 par mois. Cela ne veut pas dire qu'il y a plus de chômeurs que l'an dernier, les chiffres sont là pour prouver le contraire; cela signifie plutôt que la loi est plus connue et que plus de gens s'en prévalent. Cependant, ces allocations posent un problème sérieux.

"Dans plusieurs cas, ces allocations représentent plus que le salaire minimum qu'une personne pourrait retirer si elle travaillait. De sorte que nombreux sont ceux qui préfèrent retirer ces allocations plutôt que de travailler. Dans ce sens, ces allocations deviennent un encouragement à l'oisiveté et risquent de fausser le mécanisme de notre vie économique. Un tel système ne peut se perpétuer indéfiniment."

## ...le commentaire de Marcel Pepin

La CSN n'a pas tardé à réagir devant cette déclaration du Premier Ministre de la province et ce, par la voix de son secrétaire général, Monsieur Marcel Pepin, qui a déclaré:

"La CSN prépare actuellement un important mémoire à l'intention du gouvernement provincial qui couvrira tous les problèmes relatifs au chômage. Pour l'instant je ne puis m'empêcher de signaler notre étonnement de la récente déclaration du premier ministre de la province concernant les allocations d'assistance-chômage. La déclaration de M. Lesage nous pose un dilemme.

1° Ou bien le nombre des chômeurs qui retirent présentement des allocations d'assistance-chômage supérieures à ce que serait leur salaire, s'ils travaillaient, EST FORT RESTREINT. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de s'étonner outre-mesure, ni surtout de laisser croire qu'il puisse s'agir d'une situation générale.

2° Si, au contraire, c'est le cas d'un bon nombre de chômeurs, il faudrait conclure à l'urgence de relever les standards de la loi du salaire minimum dans notre province. En effet, comme chacun le sait, les allocations d'assistance-chômage sont basées sur les besoins de première nécessité ou, si l'on préfère, sur le strict minimum vital."

## ... une heureuse mise au point

Fort heureusement, le Premier Ministre devait, quelques jours après, préciser sa pensée en ces termes: "C'est la ferme intention du gouvernement de prévenir la misère dans les foyers de notre province et c'est justement pour atteindre ce but que nous voulons assurer une meilleure répartition de l'assistance-chômage en faisant disparaître les excès qui s'y sont manifestés..."

S'il y a vraiment eu des excès, le gouvernement aurait pu les corriger sans inquiéter inutilement la population ouvrière. Disons que dans sa première déclaration, le Premier Ministre a sans doute dépassé sa pensée..."

## C. N. T. U. SHIPYARD WORKERS DEMAND ACTION



By TED S. PAYNE,  
C.N.T.U. Vice President

On May 12th 1961, the Canadian Government announced its intention of restricting coastal shipping for "Les Escoumains", which is the outermost pilotage station located near Rimouski in the St. Lawrence, and the Great Lakes to ships built and registered in Canada.

Under the terms of a Common-

wealth shipping Agreement of 1931, Canada is required to give a twelve month notice of its intention to withdraw from the said agreement. So far, there has been no word from the Canadian Government of this formal notice, of an official agreement or of British response to the matter.

We have every reason to believe that the British Government is stalling and that their common market negotiations has something to do with it.

With the closing of 1960 shipping season in the St. Lawrence and the Great Lakes, the concern of Quebec Shipyards workers is as to whether the British vessels will be free to operate again next season because large number of British ships carried cargos between Montreal and the Great Lakes all summer to the detriment of Canadian workers.

Transport Minister Balcer told the House of Commons that Canada would withdraw from the Commonwealth Shipping agreement early in May 1961 and the expectations of the Canadian Shipyards workers were that the whole deal would be settled before the end of the shipping season, but as of date, no move has

been made by our Canadian Government to stop British trading or to warn against it for the next season.



LA CIGARETTE  
LA PLUS DOUCE,  
LA PLUS SAVOUREUSE

# Exercise Tocsin "B" And War Hysteria

Strongly critical of the organizers of Exercise Tocsin 'B', the Confederation of National Trade Unions once more has asked the Canadian government to refuse the stockpiling of nuclear warheads on Canadian soil.

"One needs not be a professional strategist to recognize the childishness of Exercise Tocsin 'B'. What data we have on the power of nuclear weapons provide clear evidence that no such security operations could in any way attain the official aims that were attributed to it by government propaganda. The only possible way to protect the Canadian people against the dangers of nuclear war would be the outright refusal by the Canadian government to stockpile nuclear warheads on Canadian soil or to allow the use of nuclear weapons by Canadian soldiers, either at home or abroad. We are afraid that Exercise Tocsin 'B' pursued no other goal than to create a feeling of panic so as to bring public opinion into accepting eventually the government's decision to arm our armed forces with nuclear weapons.

"If it did not involve such a grave matter, we would probably consider as a good joke the flow of propaganda in favor of nuclear fallout shelters. However, we can't help but react with cynicism to such propaganda whose ultimate result, in case of war, would be to save the lives of a privileged few while the mass of the people would be killed.

"The CNTU therefore warns Canadian workers and the people in general not to be fooled by that type of propaganda, whether it concerns the building of fallout shelters or security exercises, both of which could afford no more protection against the peril threatening us than a shield of paper does the sword of an aggressor.

"The Confederation Board recommends to all central councils affiliated to the CNTU to make the appropriate representations to their federal MP so that he staunchly oppose the stockpiling of nuclear weapons on Canadian soil or the recurrence of such distressing displays as Exercise Tocsin 'B'.

# Marchand Wishes...

Since the next issue of *LABOUR* will not get to you before the end of January, I take this opportunity to extend my best wishes to all CNTU members and to express my comments for the coming year.

What will next year be made of? No one can tell. Will science record new conquests? Scientists have already achieved such miracles that if it were possible for them to come back on earth today our forefathers would think they are on another planet. The fantastic might which man has been able to acquire through modern scientific knowledge, however, should not make us overlook one of the main characteristics of our time: all men now are neighbors, distance doesn't count anymore. We're entering a new stage in the life of mankind where the bonds of brotherhood between men cease being merely a moral principle to become the very basis of our survival and of our destiny on earth. May we all devote this coming year 1962 to better understand our responsibilities as citizens of the atomic and cosmic era.

If people in Tokyo, London or New Delhi demonstrate and express their serious concern, it is because man's mind has produced a weapon so powerful that it threatens the security of all peoples. In Canada, we haven't gone through the experience of war and this may explain why we didn't react so vividly to the danger of a nuclear war. But the two world wars of 1914 and 1939 are only kid's play compared to the horrors of nuclear war. The people of Canada should rise in a lump to tell our government that it will not accept under any circumstances the collective suicide which would entail its participation in the nuclear armaments race. Not only is the CNTU opposed to the manufacturing of nuclear warheads in Canada, but also to their use by Canadian armed forces or their stockpiling on Canadian soil. Let us all wish that the year 1962 will provide us, rather than another nutty display like Exercise Tocsin "B", with a clear-cut policy statement by Canada towards the achievement of world peace.

In the name of the Confederation of National Trade Unions and its 100,000 members, I also express the wish that the Canadian government will increase its aid to underdeveloped countries. Peace could not exist where there is injustice. It is not yet too late for Western nations to



recognize that their social and economical structures are not without fault. Along with this wild selfishness that is labelled colonialism, we must also suppress the national selfishness which prevent us from clearly realizing the dire want of certain peoples.

In this era of the H-bomb and space rockets, all men should assume full consciousness of their basic equality and learn the lessons of brotherhood. Above all, those who call themselves Christians should stand in the forefront of the battle to liberate and advance man, whether he is white, yellow or black.

Panic and fear serve no one. Nineteen Sixty-Two must be the year of courage and decision, the year in which to re-assess our conventional attitudes. May I wish that the Canadian people will show sufficient alertness and generosity to answer the extraordinary call of solidarity which now unites all men.

Besides, we could very well start by cleaning our own house. Ever since 1950 (?), an important part of our population desperately suffers from chronic unemployment. There were ..... unemployed in Canada at the beginning of 1961. The situation doesn't appear much brighter for the coming year. I make the wish however that, in the course of 1962, all the forces of our country will unite to bring about the end of that intolerable situation.

To all Canadian workers, and in particular to those belonging to any of our affiliates, I wish a happy new year. I further wish that they will have the courage and perseverance to keep on the struggle for a better world where will be lessened the difference between a privileged handful and the mass of people, as well as between industrialized nations and undeveloped countries.

To all Canadians, I wish a happy new year.  
Jean Marchand,  
general president, CNTU.

# CNTU ASKS LABOUR MINISTER

The CNTU Confederal Board at its last meeting reiterated its opposition to the food decree requested by the Food Retailers' Association and the Federation of Independent Associations.

The Board fully endorsed representations made earlier by CNTU President Jean Marchand to Labour Minister Rene Hamel.

The Board, whose meeting was attended by more than 60 officers of the CNTU, recalled that no one ever recognized the independent union affiliated to the FIA as a bona fide organization representing employees of the food retail industry.

"Should a further proof be necessary to support our allegation that this independent association is no more than a shop union, it was provided to us on Monday, Nov. 13, when employers contrived to bring their employees to the 'mass demonstration' in front of Parliament Buildings in Quebec City."

The statement issued after the Board's meeting further added: "It may be in the best interest of the public that the State afford some kind of protection to the small grocer. Should it be necessary to regulate business and working hours, however, we feel it would be a serious mistake to spatter free trade unionism in the process and ever to override objections of employers' organizations such as the Professional Association of Industrialists and the Montreal Chamber of Commerce. If the government were to yield to pressure from the FRA and the FIA, it would be a breach to both its party program and the Industrial Relations Act which bans shop unions."

# The Chamber Of Commerce Is Behind Its Time

The Confederation of National Trade Unions lost no time in reacting to certain of the recommendations included in the brief which was presented to the Federal Government last November by the Canadian Chamber of Commerce.

In Montreal for a Confederal Board meeting, CNTU officers were shocked by the anti-labor attitudes of the Chamber of Commerce and its relentless opposition to Crown-owned enterprises such as The National Film Board, the Queen's Printing and the Canadian Broadcasting Corporation.

CNTU Secretary General Marcel Pepin issued the following statement to the press: "We do not yet have the complete text of the brief submitted to Federal Government by the Canadian Chamber of Commerce. However, newspaper reports are more than sufficient to prove that the Chamber of Commerce is behind its time. Chamber propagandists were rejoiced because the Prime Minister spent two and a half hours hearing their recommendations. The CNTU expresses the wish that Prime Minister Diefenbaker

will spend as much time listening to the objections of a good number of organizations, including the CNTU, which are unwilling to set the clock back one century.

"The Chamber of Commerce unfortunately surprised no one by its fierce opposition to trade union freedom. The Canadian people will not easily understand how businessmen, the traditional treasurers and financial backers of Canadian political parties, can deny wage-earners the right to support a political party of their choice.

We protest also against the Canadian Chamber of Commerce's petty demands that the Federal Government break up the National Film Board, the Canadian Broadcasting Corporation, the Queen's Printing, etc. Chamber members would like to share between themselves the contracts which government would thus be forced to hand to private enterprise after doing away with public enterprises that were set up for the purpose of serving rather than making profits.

"The CNTU does not stand for full socialization of our economic activity. Canadian workers have always recognized the important role that devolves to private enterprise in making our country prosperous. On the other hand, we could not tolerate that an interest group call for the abolition of public enterprises at a time when every enlightened citizen recognizes the need for strengthening the public sector of our economy in order to achieve a fair balance

between both tendencies. We firmly believe that the Chamber of Commerce harms the cause it aspires to serve by being so narrow-minded. The CNTU has already stated more than once that it considers the Canadian Broadcasting Corporation as being essential to the social and cultural development of our people. It feels the same about the National Film Board. Not only are they required to achieve that fair balance we mentioned earlier, but they must be maintained and strengthened for cultural motives. Our experience of the past 20 years is ample proof that the pursuit of profits could produce no wonders in the field of radio and television."

"We would therefore suggest to the Chamber of Commerce to organize a parade of caeches from now on when it submits its briefs to Federal Government in order to give its delegation a look which corresponds with its ideas."

# LABOUR CNTU

## Separatism And The CNTU

Some 60 trade union officials from every part of the province gathered in Montreal Nov. 24 for a regular meeting of the CNTU Confederal Board. Following the meeting, Secretary General Marcel Pepin issued a press statement describing the CNTU's attitude on the question of separatism. Here's the full text of his statement:

"The CNTU could not stand aloof while the Province of Quebec is being swept by a wave of separatism. Thanks to the atmosphere of freedom that has followed a long period of fear and stagnation in our province, it has become possible for many resentments to be publicly expressed and new hopes are born. A genuine feeling of pride and dignity is reflected in these hopes, the CNTU believes, particularly the secession ideal, of which nobody could deny the popularity, especially among youth. It seems to us, however, that nobody has given sufficient thought as to whether an independent Quebec would necessarily become the promised land of social justice and the respect of every citizen's rights.

"As a labour organization, the CNTU is open to all Canadian workers, without discrimination. It also recognizes, however, the validity of some of the claims made by French Canadians against the English-speaking majority. Discontents, tensions and lack of understanding are not only to be found at government level, but also within intermediate organizations. In the field of labour, as well as in other fields, the Province of Quebec is often misunderstood by English-speaking provinces.

"We are also aware of the fact that French Canadians living in other provinces often encounter great difficulty in trying to secure recognition of the right conferred them by our country's history, if not by its constitution. Yet, in the actual context, there appears to be a danger to blame all our problems on the English. The French Canadian society must also be prepared to admit its own wrongs. The workers of Quebec, like anyone else, are not without fault. But any impartial observer will recognize that the working class and in particular, our province's trade union movement, through the CNTU's action, have contributed in more ways than one to Canadian unity and to our country's social and economic progress. Quebec workers, on the other hand, rebuke the sterile nationalism, the sickly fear of the State and the unrestrained devotion to private enterprise of a certain French Canadian bourgeoisie. We feel that these are some of the factors which have contributed to maintain unacceptable social inequalities in our society (for instance, in the field of education) and leave unresolved important economic problems such as unemployment. To date, we have not used to the fullest the jurisdiction extended to provinces by the Canadian constitution. Neither have we endeavored to obtain the laws which could effectively protect the rights of French Canadians in Quebec, and in other provinces, in the social, economic and constitutional fields.

"The CNTU believes that the people of Quebec will not become secessionist until the day when they are proved that secession is the guaranty of social

economic and cultural progress for the whole of the population. It is not enough to look for the individual promotion (culturally and economically) of an elite, one's thoughts must be for the whole of the population.

"It is no coincidence if the CNTU has for years been in the forefront of the campaign for free education and has asked for every citizen the opportunity to fully develop his talents and his aptitudes

"To conclude, the CNTU is overwhelmed by the present movement of opinions in our society which it feels apt to stimulate thought and to develop political thinking."

Besides issuing the aforementioned statement, the Confederal Board asked the CNTU Executive Committee to undertake a more detailed study of the problem and to submit its findings to the next CNTU convention in view of establishing a firmer policy towards Confederation and the government of the Province of Quebec.

Commenting the purpose of such a request, the CNTU Secretary general said it would in effect bring the Executive Committee to submit to the next convention the draft of a Canadian constitution in accordance with present needs of our country.

Said Mr. Pepin: "It is all very well to quarrel about the intentions of the Fathers of Confederation, but it would be much wiser to try and find out actual wishes of the people of Quebec and of Canada."

## WORTH KNOWING

**NEW IDEAS IN CONSTRUCTION:** For the first time, a construction company is seeking the advice of housewives about the houses it plans to build. A 10-housewife committee, five French-speaking and five English-speaking, has been formed to make a detailed study of sketches of the houses to be built in Chambly-West by the Consolidated Building Corporation (Quebec) Ltd.

**GENEVA:** Economic advisers from several countries have approved a seven-point American aid program for underdeveloped nations. The program seeks to open GATT frontiers and arrange freer trade for underdeveloped countries in order to stimulate the growth of their industry.

**NEW YORK:** A group of women from the United States and the U.S.S.R. have launched a campaign for negotiations towards a nuclear test ban, disarmament and the admission of Red China into the United Nations.

**BOYS AND GIRLS:** A political science professor at the University of Montreal has called for "equal educational training for boys and girls alike". Both sexes should be entitled to identical teaching in the same school, he said.

**JAPANESE TV:** Japan now has 59 commercial TV stations, including four private networks. Although newspapers retain the bulk of advertising revenues, a recent survey showed that television had clearly outclassed radio.

**QUEBEC:** Lay women teachers are better trained than men, according to a recent survey published by "L'Enseignement", a teaching periodical. Where non-graduates (Normal School) accounted for only 2.5 per cent of the men teachers, 10 years ago, there are now more than nine per cent.

**ELIZABETHVILLE:** War between UN and Katanga forces is raging again in the secessionist province's capital. It resumed when Katanga sinisters came back on their promise to tear down the roadblocks between the airport and the capital.

**CAPE CANAVERAL:** The United States are actively preparing themselves to put a man into orbit before the end of the year. While scientists, engineers and technicians are trying to overcome technical difficulties which could delay the flight, the cosmonaut is being submitted to extensive training. Latest reports from NASA, the U.S. aeronautics agency, said the flight would probably not be launched before early 1962.

Let the Merchants Do It



In its recent and famous brief to the Federal Government, the Canadian Chamber of Commerce denies the workers and the unions the right to support political parties. This proposition sounds rather strange on the part of those who have always been the big subscribers to political funds.

## CNTU President In Hospital

CNTU President Jean Marchand has been in hospital since the middle of November. He underwent surgery

and will be confined to rest for several weeks. LABOUR presents him its best wishes for a complete recovery.



A significant national conference on education was held, early in November, in Canada's capital. This meeting, attended by hundreds of delegates, was held under the joint sponsorship of Institut Canadien de l'Education des Adultes and of the Canadian Association for Adult Education. His Excellency, the Governor General of Canada and Lady Vanier attended the convention's inaugural meeting. Shown above, from left to right, are Governor General Vanier along with Mr. Napoléon Leblanc, president of l'Institut Canadien de l'Education des Adultes.

The trend towards adult education becomes increasingly important in our country. For many years already, private organizations have tried, in numerous ways, to offset the inadequacy of adult's basic education and to help them discharge their responsibilities as citizens of to-day's world. Fortunately, our governments tend to acknowledge (at last!) education's permanent character! In this world of ours, the common saying about "never being too old to learn" should be given a much wider publicity as a slogan.

## A USELESS STRUGGLE

"The Oil, Chemical and Atomic Workers' Union (CLC) has been putting up a useless struggle against the Shawinigan National Union of Chemical Products Workers (CNTL)", says CNTU Secretary General, Marcel Pepin.

He made the statement following a CNTU Confederal Board meeting:

Mr. Pepin added, "The CNTU Union which represents employees of the Shawinigan Chemical and the C.I.L.'s, Shawinigan plant may rely on the full support of every CNTU member to

repel this raiding attempt which can only profit to the employer. We feel sure that Shawinigan chemical product workers will vote for remaining with the CNTU and continue to promote their economic and social interests for they have already achieved remarkable gains. Thus, the Oil Workers' action is both harmful and unjustifiable.

"This international union is an affiliate of the Quebec Federation of Labour and the Canadian Labour Congress. Are both these organizations supporting the raiding attempt? We feel justified in asking this question."